



Le petit livre
des bonnes recettes
de Laurence



INTERNATIONAL

Royaume-Uni, Palestine,
Espagne

MONDES UNIVERSITAIRES

Idex, licence, ANT

MÉTIER

Vers un effacement
des statuts

ENTRETIEN

Olivier Py

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 596 JUIN 2011

le s n e s u p



Vingt ans d'év★luti★n du supérieur à l'Est de l'Eur★pe

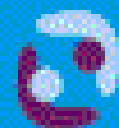
snes **U.p.**-fsu

MIKOLAJ
KOPERNIK

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement



casden



BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

Prêt pour septembre...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Six mois se sont écoulés depuis l'annonce par V. Péresse d'une « nouvelle licence ». Au moment s'écrivent ces lignes, la ministre, visiblement intéressée par d'autres fonctions, refuse toujours de préciser et de faire discuter les axes de son projet, renvoyant à l'été l'examen de l'arrêté « licence ». Cette parodie de consultation imposée par la ministre pour une éventuelle publication dans la foulée est inadmissible. Le SNESUP interviendra avec force pour refuser cette parodie et s'opposer à cette tentative de passage en force.



Stéphane Tassel
secrétaire général

Aux mêmes causes, les mêmes effets.. La deuxième vague des IDEX prendra fin le 20 septembre 2011 avec au rendez-vous de sévères reculs de la démocratie universitaire, la création de déserts scientifiques. L'ampleur du chaos produit par la destruction de la formation des enseignants, n'a donné lieu à aucune mesure pour la rentrée 2011.

Ersatz de formation, des masters « en alternance » préformatés sont imposées par les rectorats, en dehors des conseils universitaires.

L'année universitaire 2011/2012 débutera, en particulier par le CNU, par des scrutins cruciaux pour les personnels, la collégialité (CNU, Comités Techniques, Commissions Paritaires, Conseils Centraux et Présidents d'universités...). Combinés aux échéances nationales, ils vont s'enchaîner à un rythme effréné. Une campagne intense s'engage et elle nécessite l'implication de chacun. Les revendications du SNESUP doivent être porteuses de mobilisations dès la rentrée.

Avant une rentrée tonique, que chacun profite de moments de repos régénérateur.

Bon été, afin d'être prêt pour septembre !

Cette année est marquée par des mouvements d'une rare intensité. Démarrée par nos luttes pour défendre nos retraites mises en pièces par un pouvoir braqué contre la population, elle a vu des peuples africains et arabes faire irruption dans le cours de l'Histoire que certains préjugeaient déjà écrite, puis des mobilisations d'indignés en Europe contre des régressions dramatiques au plan économique et sociale ... L'urgence est à renouer avec les solidarités, à faire cesser les massacres en Libye et en Syrie, à organiser l'aide et le soutien des populations.

ACTUALITÉ 4

- Mission impossible
- Dauphine : Des actions contraires au code de l'éducation
- Installation du CNESER : Le ministère désinvolte...
- Statut des PRAG-PRCE et assimilés : Mettre en cohérence les discours et les moyens
- Hélios ou la culpabilisation individuelle dans un scrutin de liste
- Indépendance des enseignants-chercheurs : Une protection contre les méfaits de la loi mobilité

ENTRETIEN 7

- avec Olivier Py

CULTURE 8

- Le 140^e anniversaire de la Commune de Paris

DOSSIER 9

Vingt ans d'évolution du supérieur à l'Est de l'Europe

On sait un peu les bouleversements considérables dans l'organisation politique et économique des pays dits du « bloc de l'Est » survenus à partir des années 90. Il n'est pas ici question d'en faire l'histoire, mais de proposer un éclairage nouveau. Si la littérature – traduite – et le cinéma fournissent quelques images d'un monde bousculé, où la jeunesse est très présente (le cinéma roumain par exemple), ce qui a changé dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche reste plutôt opaque sauf pour des collègues qui ont maintenu ou développé des échanges scientifiques vers ces pays.



© Didier Chamma

MÉTIER 15

- Référentiel des métiers et des compétences : Vers un effacement des statuts

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Licence : vers une déréglementation totale des formations ?
- Idex2 : Comment déposer un bon Idex
- Elections CT : Une élection chasse l'autre...
- Projet de Loi non-titulaires : Le mépris d'un ministre
- Codification du code de l'éducation

INTERNATIONAL 20

- Congrès de la CES
- Los Indignados
- Gaza : Un vent de liberté
- Comprendre la mécanique idéologique britannique

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 22



ÉPHÉMÉRIDE

7 JUILLET

Réunion à la DGRH

sur la gestion des agents non titulaires

11 JUILLET : CNESER

12 JUILLET

Conseil supérieur de la fonction publique en séance plénière

12 JUILLET : CTPMESR

DU 20 AU 26 JUILLET

6^e Congrès de l'IE au Cap, en Afrique du Sud

DU 9 AU 14 AOÛT

Université d'été européenne des mouvements sociaux organisée par le réseau européen d'Attac (à Fribourg)

Vous avez jusqu'au 31 août pour régulariser votre cotisation 2010-2011

DU 12 SEPTEMBRE

AU 11 OCTOBRE 2011 : CNU

20 OCTOBRE 2011 :

CT des EPCSCP, CAPN, CAPA

DÈS DÉCEMBRE 2011

Conseils centraux et présidents d'université

Le SNESUP appelle chaque syndiqué à s'engager dans les campagnes électorales

Mission impossible

→ par Pierre Duharcourt

Reçu par la MEC, le SNESUP a dénoncé les affichages budgétaires en trompe-l'œil qui masquent la pénurie d'emplois et de crédits.

Le SNESUP (S. Tassel, M. Champesme, P. Duharcourt) a été reçu le 1^{er} juin par la MEC (mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances) de l'Assemblée Nationale sur la « question des financements extrabudgétaires de la recherche et de l'enseignement supérieur » (essentiellement les financements liés au « grand emprunt »). Les représentants de cette mission étaient en formation réduite, les membres du PS étant absents.

Le SNESUP a dénoncé les affichages budgétaires en trompe-l'œil qui masquent la pénurie d'emplois et de crédits dont sont victimes dans leur ensemble les établissements et les laboratoires, et les déstructurations opérées notamment par les opérations dites d'excellence qui mettent en péril l'unité du service public, l'équilibre de l'aménagement du territoire et l'irrigation par la recherche de l'ensemble des formations. Il s'est appuyé sur les rapports de la Cour des comptes critiquant le « manque de clarté de la stratégie » gouvernementale et l'« empilement » désordonné des labels et des structures ; au-delà, il a souligné l'opacité et l'arbitraire des appels d'offre et des « expertises ». Le fait même que la MEC s'attache à analyser les financements extrabudgétaires (non soumis au vote parlementaire et en contra-

diction avec le souci de transparence et de contrôle affiché par la LOLF) montre bien les dangers de la coupure entre deux types de financement et des discriminations effectuées par le tri sélectif que réalisent les opérations campus, EX...

Cette entrevue, qui se situait entre des auditions par la MEC de Patrick Hetzel (Directeur Général de l'ES) et Louis Vogel (Président de la CPU), s'est déroulée dans une atmosphère tendue. Le Président Jean-Pierre Georges nous a coupés régulièrement pour nous reprocher des analyses « trop idéologiques », comme si l'Assemblée n'était pas un lieu où l'on avait le droit de porter des jugements sur la politique mise en œuvre ; lui-même ne s'est pourtant pas privé de répéter que « les décideurs doivent faire des choix » (qu'il serait sans doute mal venu de discuter) dans un « monde de compétition galopante ». Le « conseiller-maître » de la Cour des comptes (ignorant apparemment la déclaration de son Président soulignant que les « investissements d'avenir » formaient un « dispositif dérogatoire porteur de risques ») a manifesté grossièrement son manque d'intérêt. Le SNESUP a déploré oralement puis par écrit cette discourtoisie et cette absence d'écoute. ●

DAUPHINE

Des actions contraires au code de l'éducation

→ par SNESUP Paris-Dauphine

L'Université de Paris-Dauphine ou comment le statut de grand établissement permet de modifier au fil de l'eau les dispositions relatives au mandat de son président.

Dauphine est devenue un grand établissement, abandonnant au passage son statut d'université de droit commun, pour permettre en toute légalité de sélectionner les étudiants à l'entrée de la première année de licence. Ce grand établissement, toujours public, est régi par le décret qui l'a créé en 2004 et par le code de l'éducation. Cet enchevêtrement de textes peut paraître complexe, mais il n'en est rien.

Le décret déroge ponctuellement au code, par exemple pour la composition des trois conseils centraux, ou renvoie

expressément au code, notamment pour le mandat du président de l'établissement. Evidemment, quand les dispositions du code sont modifiées, en l'espèce par la loi LRU, dans un sens qui indispose la présidence de l'université, il peut être tentant de modifier le décret en conséquence et en toute discrétion. Nous dénonçons les modifications successives de ce décret pour asseoir le pouvoir de l'actuel président de l'université. Si la manœuvre va à son terme, le président obtiendra un deuxième mandat de quatre ans, créant ainsi, par rapport aux

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication :
Guy Odent

Rédaction exécutive :
Thierry Astruc, Jean Fabbri, Gérard Lauton,
Annliese Nef, Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :
Thierry Astruc

Secrétariat des rédactions :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustration de couverture : © Didier Chamma

autres établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, une situation exceptionnelle au sein de l'enseignement supérieur français. La modification répétée du décret Dau-

phine et les manœuvres pour renouveler son président montrent à l'évidence que l'université Paris-Dauphine est gérée de façon de plus en plus anti-démocratique, bien au-delà des altérations appor-

tées par la loi LRU aux principes de démocratie (Article L. 711-1 du code de l'éducation) dans la gestion des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel). ●

INSTALLATION DU CNESER

Le ministère désinvolte...

→ par Stéphane Tassel, membre élu du CNESER

Le 30 mai dernier, le CNESER s'est réuni dans sa formation plénière pour installer les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATOS au sein des sections disciplinaire et permanente et de la commission scientifique permanente. C'est un moment qui aurait dû être solennel. Préférant répondre à une interview sur France Inter, Valérie Pécresse a choisi de ne pas présider cette séance. Nulle présentation liminaire pour introduire une installation improvisée. Qui ne connaît pas le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ne pourra, à l'issue de cette séance, mettre un nom sur son visage... Le 7 juin 2007, à la veille de ce qui était

présenté comme « la grande réforme de l'enseignement supérieur », la ministre avait présidé la séance d'ouverture de la mandature précédente et affiché une volonté de revaloriser le rôle du CNESER. Quatre années ont passé depuis : où est la revalorisation promise d'un CNESER rarement écouté ?

Si nous avons pu intervenir pour corriger certains textes ou infléchir des avis sur l'habilitation de certaines formations, les exemples ne manquent pas pour dresser un bilan sévère de la précédente mandature : dégradation des conditions de travail des conseillers, refus de voir le CNESER se saisir de questions importantes (formation des enseignants,

moyens des établissements...).

Traiter dans les premières minutes qui ont suivi l'installation le décret de création de l'université de Lorraine (UdL) inscrit au premier point de l'ordre du jour, imposer son vote préalable à tout amendement, tout ceci est significatif de la défiance entretenue à l'égard de la démocratie universitaire. Il augure mal la possibilité d'un travail constructif auquel nous aspirons. Les dossiers touchant la communauté universitaire sont nombreux, ils engagent l'avenir de l'enseignement supérieur. Le MESR ne pourra pas faire l'économie d'entendre, notamment au CNESER, la voix des acteurs des formations et de la recherche publics. ●

STATUT DES PRAG-PRCE ET ASSIMILÉS

→ par Gérard Tollet, coresponsable secteur second degré

Mettre en cohérence les discours et les moyens

Le document ministériel d'orientation présente de nombreux manques. Lors de la rencontre du 9 juin, le SNESUP les a soulignés. Une Assemblée générale à la rentrée devra préciser les axes de notre réponse.

La deuxième rencontre ministère/syndicats a eu lieu le 9 juin sur la base d'un document d'orientation ministériel*. L'unanimité syndicale s'est faite pour constater le caractère partiel du texte, son manque d'ambition pour améliorer la situation des collègues et la lenteur des discussions pour des objectifs si modestes.

Le SNESUP a insisté sur la nécessité d'un texte réglementaire et exprimé son désaccord avec la méthode consistant à opérer par une « charte des bonnes pratiques » non contraignante et source d'inégalité entre établissements.

Nous avons rappelé les écrits de la ministre concernant les PRAG-PRCE : « Une réflexion sera menée afin que le rôle rempli par les enseignants dans les universités soit valorisé au niveau de l'avancement » et le fait contradictoire que le texte élude le problème du ralentissement de carrière dans le supérieur. Nous avons alors réclamé la mise en cohérence des discours, des actes et des moyens. Nous avons poursuivi sur les manques du texte (voir analyse détaillée*) :

– rien sur les services lourds et la néces-

saire RTT dont les enseignants n'ont jamais bénéficié (au contraire, un alourdissement se fait plutôt sentir : suivi des étudiants, semestrialisation, TICE, etc.) ;

– rien sur l'application du référentiel d'équivalence des tâches alors que ce point fait consensus ;

– rien sur les carrières. Nous avons aussi rappelé la nécessité d'un plan pluriannuel d'intégration des PRCE dans le corps des PRAG. Dans le supérieur, après l'indifférenciation des postes Prag et Prcé, la modification des conditions de recrutement des certifiés et des agrégés devrait conduire à une harmonisation vers le haut des statuts et des rémunérations. La discussion s'est ensuite orientée sur la procédure d'affectation, la nécessité d'une commission de choix composée notamment d'enseignants du champ disciplinaire et de la structure qui « recrute ». Après de nombreuses palabres, le ministère s'est rendu à l'évidence de la nécessité d'un texte de cadrage national en la matière.

Concernant la publication des postes sur « Galaxie » en remplacement du BO, notre

question concernant l'incompatibilité affectation/recrutement au « fil de l'eau » (type de recrutement que nous critiquons pour les EC) n'a eu aucune réponse. Nous avons aussi proposé une seconde session pour les postes non pourvus ou déclarés vacants tardivement.

Les autres propositions du texte (mobilité avec valorisation des années passées dans le supérieur pour une éventuelle affectation en CPGE, valorisation et facilitation de l'accès à la recherche et aux emplois d'EC, évaluation et notation...) seront traitées ultérieurement. Enfin, nous avons eu l'assurance qu'aucune décision (autre que celle concernant les procédures d'affectation) ne serait prise rapidement, ce qui laissera le temps d'une consultation des collègues notamment lors d'une AG de rentrée. En attendant, faire connaître ce document bien inconsistant, informer sur nos analyses et revendications, débattre et faire remonter les avis est plus que nécessaire afin de satisfaire nos revendications. ●

* Consultable sur site du SNESUP

Hélios ou la culpabilisation individuelle dans un scrutin de liste

→ par Dominique Faudot, responsable CNU

En dépit des contraintes de composition des listes, que l'on peut considérer comme autant d'obstacles anti-syndicaux, le bilan des candidatures enregistrées montre la détermination des candidats pour la défense de l'instance collégiale.

Avril a vu l'ouverture d'une application web (Helios) dédiée aux inscriptions des candidats aux élections CNU 2011. Le ministère oblige les EC ou chercheurs à faire acte de candidature individuelle pour un scrutin de liste. Chaque EC peut se porter candidat sans dire jamais sur quelle liste il envisage d'apparaître. Les contraintes de composition d'une liste sont fortes (nombre de candidats minimum, présence des suppléants, incompatibilité de fonctions) et sont autant d'obstacles anti-syndicaux. Pour des listes complètes (52 sections et deux corps) il faut 2 320 candidats. Nous avons tous découvert Helios et ses « surprises » en partie listées ci-dessous.

ÉTAPE 1 : SE PORTER CANDIDAT

– Récupération du Numen. Les chercheurs qui n'ont pas de Numen ont dû faire une démarche à leurs frais (lettre AR).
– Le mot de passe Helios initial est la date de naissance. Conséquences de la délocalisation de la gestion des EC dans les établissements : dates de naissance fausses, non inscription dans les fichiers et donc pas de NUMEN ; inscription dans le mauvais corps ou dans la mauvais section CNU et parfois absence des listes électorales.
– Remplir une fiche biographique. Contrairement à ce qui nous a été annoncé, la forme du document doit

être strictement respecté. Les quelques 600 candidats SNESUP déjà inscrits doivent recommencer, ce qui est impossible. La DGRH est obligée de faire modifier l'application.

– Helios ne vérifie ni le contenu, ni la structure des rubriques, ni la taille maximale autorisée du document déposé, alors qu'une fiche non conforme peut invalider toute la liste.

– Lors d'un accès ultérieur à Helios, un bouton devait permettre de retrouver le mot de passe oublié. Aucun EC ayant utilisé ce bouton n'a eu de réponse.

ÉTAPE 2 : RÉCUPÉRER LE DOSSIER HELIOS

– Dépôt de la fiche biographique transformée en pdf et validation de l'inscription. Les noms composés de deux lettres, de caractères accentués, d'apostrophes, de particules, ne sont pas pris en compte : nouvelle modification de Helios.

– Récupération du dossier Helios (déclaration de candidature et fiche biographique) : le nom qui apparaît sur la déclaration est celui de naissance, ce qui pose de gros problèmes aux EC connus dans leur communauté sous un nom d'usage. De nombreux EC ne peu-

vent pas récupérer le dossier car le bouton "télécharger" est absent, d'autres ne peuvent pas récupérer la déclaration individuelle de candidature.

ÉTAPE 3 : CRÉER ET DÉCLARER UNE LISTE

Et de nouveaux errements attendent les responsables qui doivent entrer les listes et les déclarer sur Helios, en particulier le refus d'Helios de valider certains numéros qu'il a lui-même créés.

On peut s'interroger sur l'origine des malfaçons et vexations imposées aux

candidats à cette élection. Le SNESUP ne veut pas croire à une volonté de discréditer sciemment une instance déjà fortement attaquée par le ministère. La réponse des candidats, leur engage-

ment et leur combativité se lisent dans le bilan des candidatures enregistrées : 92 listes et 1800 candidats !

La bataille électorale est désormais lancée, et le SNESUP aura à cœur, dans tous les établissements, d'assurer à ces listes le plus grand succès pour la défense de l'instance collégiale rempart des enseignants-chercheurs contre les gestions arbitraires et les mauvais coups du gouvernement. ●

Le SNESUP aura à cœur, dans tous les établissements, contre les gestions arbitraires et les mauvais coups du gouvernement, d'assurer à ces listes le plus grand succès.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL/ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Protection contre les méfaits de la loi mobilité

Le 17 juin, le Conseil Constitutionnel a rendu une décision suite au dépôt d'une question préalable de constitutionnalité (QPC) – en particulier par la FSU- contre les modifications du statut des fonctionnaires par la loi Mobilité – loi 2009-972 du 3 août 2009. Ces graves atteintes aux statuts, développant la possibilité de licenciements de fonctionnaires suite à une restructuration administrative, n'ont malheureusement pas été jugées contraires à la Constitution. Toutefois une réserve majeure concerne

les enseignants-chercheurs pour lesquels le Conseil considère que les mesures de mobilité forcée « ne sauraient conduire à un changement de corps ». Réserve motivée par le principe constitutionnel d'indépendance, encore réaffirmé pour tous les enseignants-chercheurs, et pas uniquement les professeurs d'université.

Concrètement **il sera impossible de leur imposer une réorientation vers une activité différente** dans la fonction publique, et les emplois proposés devront l'être dans leur corps d'appar-

tenance. Il serait très aventureux d'en déduire que les enseignants-chercheurs seront ainsi soustraits à tous les dangers de la loi mobilité, car le principe même de réorientation professionnelle qu'elle introduit n'a pas été remis en cause. Mais son application aux EC en cas de projet de suppression d'emploi sera sérieusement encadrée, puisqu'ils devront être maintenus dans leur corps et que la mutation d'un collègue ou un changement de thématique doit faire l'objet de décisions d'instances collégiales. ●

ENTRETIEN AVEC **Olivier Py** *Directeur du Théâtre de l'Europe*

Outre les créations profondément innovantes au sein du Théâtre de l'Europe, Olivier Py accorde à la rencontre avec le public et au lien avec l'Éducation nationale une importance qui ne peut nous laisser indifférents.

Depuis votre nomination à la tête du Théâtre de l'Europe, la fréquentation a notablement augmenté. Vous avez attiré de nouveaux spectateurs dans les actions que vous avez entreprises : le festival Impatience, des pièces en VO, des lectures ou d'autres. Quelles sont celles qui vous ont donné le plus de satisfaction ?

Les créations évidemment, particulièrement les créations difficiles qui n'ont pas toujours d'ailleurs fait salle pleine. Mais les cycles que nous avons faits sur Barker ou Dimitriadis étaient très ambitieux. J'ai été vraiment heureux de les réaliser ainsi que l'association avec Joël Pommerat, ou la saison que nous avons consacrée à Valère Novarina. Compte tenu de l'ambition affichée, on est heureux d'avoir eu un public fervent et nombreux à ces occasions.

Oui, l'accueil du public a été à la hauteur de votre satisfaction.

Oui certainement ! Je crois que le public a changé à l'Odéon. Et puis il y a aussi autre chose : on est toujours heureux quand les spectacles en langue étrangère rencontrent un large public, parce que ce n'est évidemment pas le plus facile à faire. Faire entendre des langues qui n'ont jamais été parlées à l'Odéon, comme Valère Novarina en hongrois, c'est aussi une chose importante. J'ai été très fier que l'on ouvre pratiquement avec un récital de Mahmoud Darwich, parce qu'il n'y avait jamais eu de langue arabe sous la coupole de l'Odéon.

Le répertoire du théâtre de l'Europe a considérablement évolué. Parmi les projets que vous avez en gestation, quels sont ceux qui vous tiennent personnellement le plus à cœur ?

On sait que l'on a à ce jour vendu 1500 abonnements de plus que l'année dernière à la même époque. Cela tient certainement au soutien que les spectateurs ont tenu à m'apporter. Je pense que le plus important ce sera sans aucun doute les créations encore une fois : Castorf, qui viendra travailler en France avec des artistes français, et Pommerat, évidemment, sont les premiers enjeux de la saison.

Vous ne travaillez que sur l'année à venir ou comme à l'Opéra vous travaillez sur plusieurs saisons à l'avance ?

Vous savez, je suis viré. Donc ...



© Comme Belalèche

Il y a une force politique dans l'œuvre d'Eschyle et aller la jouer dans ces conditions, dans cette pureté, dans cette simplicité, cela fait un projet dont artistiquement je suis très fier.

J'ai un ami directeur d'opéra susceptible de quitter son poste, mais il est quand même en train de préparer les prochaines saisons.

C'est vrai qu'à l'Opéra, on a des contrats qui vont jusqu'à 2017. Il y a certes des choses qui ont été engagées parce que nous avons signé avec plusieurs théâtres d'Europe un partenariat qui engage l'Odéon sur plusieurs saisons. Je pense que mon successeur le reprendra, ce qui va nous obliger à une certaine continuité. Sinon, la saison prochaine sera celle de Luc Bondy, ce ne sera pas la mienne. Pardon : pas la saison prochaine, la suivante.

Oui, oui, la saison 2013, j'avais bien compris. La saison 2012 est encore la vôtre. En effet : 2011/2012 est encore ma saison, 2012/2013 appartiendra à Luc Bondy.

Passons à la question qui concerne votre engagement dans le théâtre d'intervention, notamment dans le monde de l'édu-

cation. Comment se déroule cette expérience qui n'est pas banale ?

Non, elle n'est pas banale et j'y tenais beaucoup. Parce que d'abord j'avais appris par la décentralisation, que c'était vital, que ça créait les activités de demain, que ça approfondissait le rapport entre le public et un théâtre. Bref, pour moi, c'est une chose très importante, et d'ailleurs à Avignon je ne compte pas du tout l'abandonner, au contraire.

J'ai imaginé cette idée de faire, à partir des textes d'Eschyle, des tournées très légères. C'est-à-dire de faire un spectacle qui ne nécessitait pratiquement rien, arriver une heure avant, installer des chaises et jouer avec des grands acteurs dans ma propre traduction des textes d'Eschyle. On a connu un très grand succès. On a même été un peu dépassé par le succès parce qu'on ne peut pas répondre à toutes les demandes, mais pour moi c'était d'abord un succès artistique. Certes lié aussi aux œuvres qu'on présentait puisqu'il s'agissait d'œuvres qui interrogent la démocratie. Il y a une force politique dans l'œuvre et aller la jouer dans ces conditions, dans cette pureté, dans cette simplicité, cela fait un projet dont artistiquement je suis très fier.

Oui, je veux bien le croire. Et vous interveniez plutôt en lycée ou aussi en collège ?

On a fait lycées, collèges, lieux associatifs, comités d'entreprise et quelquefois simplement une salle dans un lieu, dans un village qui nous le demandait, et ça c'est vraiment extraordinaire.

L'accueil a été très bon, j'imagine ?

Oui. A partir de cette année, on a commencé à faire des intégrales des trois pièces d'Eschyle qui font toute une heure, qui sont comme les pièces de guerre et finalement cela fait un grand spectacle, avec des conditions les plus pauvres qui soient.

Je souhaiterais dire, pour conclure, que je crois que l'avenir de la culture passe aussi par le lien avec l'éducation nationale. On apporte notre pierre à ce lien, mais c'est vital aussi pour le théâtre, pour les artistes. C'est une évidence qui malheureusement n'est pas toujours évidente. Je crois qu'il y a là une vraie aventure militante à continuer. ●

Propos recueillis par Thierry Astruc

Le 140^e anniversaire de la Commune de Paris

→ par Jean-Louis Robert historien,
président de l'association des Amis de la Commune de Paris

L'exposition présentée au Réfectoire de l'ancien couvent des Cordeliers a montré que les communards avaient su inventer une démocratie inédite, populaire, directe, permanente fondée sur une culture humaniste autour des notions de progrès, de liberté et de justice.

Le 140^e anniversaire de la Commune de Paris a donné lieu à de très nombreuses manifestations en France et à l'étranger. Tous les témoignages concordent pour dire qu'elles ont rencontré un écho considérable, sans commune mesure avec celui du 130^e anniversaire. Ainsi le 18 mars, plusieurs centaines de personnes sont venues assister à un spectacle sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le 28 mai, la montée au mur des Fédérés a rassemblé plus de 3 000 participants à l'appel de 60 organisations démocratiques.

Cette année 2011, les Amis de la Commune de Paris ont lancé une grande pétition pour la réhabilitation de la Commune et des communards. Les signatures affluent au siège de l'association – la plus

ancienne du mouvement ouvrier, créée par les communards, de retour de déportation, en 1882. Il est en effet plus que temps que, 140 ans après l'événement, l'œuvre de la Commune rentre, glorieuse, dans l'histoire de France. Il faut rappeler que l'amnistie ne signifiait nullement révision des jugements iniques des cours militaires et que, aux yeux de la loi, les communards restent coupables.

La modernité de la Commune a été particulièrement déclinée dans une grande exposition. Pendant trois semaines l'exposition « 1871 – La Commune de Paris : Une histoire moderne » a été présentée au Réfectoire de l'ancien couvent des Cordeliers, à quelques pas de l'amphithéâtre de l'école de médecine où se réunissaient les membres du club communard éponyme, dont les membres les plus actifs étaient Nathalie Le Mel et Eugène Varlin, et tout proche de l'emplacement choisi par la Commune pour ouvrir une école professionnelle d'art industriel pour jeunes filles.

Dans ce lieu un peu magique, où l'on sent aussi les fantômes des révolutionnaires de 93, entouré de hauts murs du Paris médiéval, des milliers et des milliers de visiteurs se sont pressés du 28 mai au 19 juin pour (re)découvrir la Commune. Le choix d'appuyer les panneaux sur des gabions rappelant les barricades, la présence encadrée de rouge de quatre immenses et belles photos séparant les espaces, et les innombrables documents originaux ont donné au public le sentiment de plonger dans le Paris révolutionnaire de 1871 et de vivre, pendant quelques heures, quelque chose du rêve communard d'un monde de justice.

Mais l'exposition ne visait pas seulement à cette appréhension sensible du passé. Si le premier et le dernier espace donnaient



Depuis la fin du Second Empire
s'était aussi développé avec vivacité
le sentiment que la première injustice tenait
à l'exploitation et à l'aliénation capitaliste

les bases de l'histoire politique de la Commune et de la Semaine sanglante, l'essentiel de l'exposition reposait sur trois grands axes qui donnaient à lire et à voir à quel point les idées et l'œuvre de la Commune résonnent encore de nos jours. Oh Combien !

À lire le livre d'or, ce qui a frappé très souvent les visiteurs c'est l'incroyable richesse de l'œuvre de la Commune en à peine plus de deux mois de vie. Sans doute, la clé était à en rechercher dans la première partie de l'exposition qui traitait de la démocratie communarde. Cette république au drapeau rouge a su surmonter – et s'appuyer sur – la diversité des communards pour inventer une démocratie inédite, populaire, directe, permanente ne s'opposant pas à la démocratie

représentative et créant des conditions pour que ceux qui n'avaient guère de droits, comme les femmes et les étrangers, prennent une place considérable dans la cité. Puis venait une partie où se manifestaient les actions concrètes de la Commune, reflétant une culture humaniste autour des notions de progrès, de liberté et de justice. De la séparation de l'église et de l'état à la justice accessible à tous, de l'école gratuite et obligatoire aux pensions aux enfants naturels, de la guillotine brûlée à la liberté des arts, c'est le cœur battant des aspirations les plus nobles du peuple qui se manifestait à la Commune.

Enfin la Commune a avancé au grand galop sur le chemin de la démocratie sociale. Très concrètement d'abord elle a su répondre aux urgences d'une population affectée par le siège et les mesures antisociales de Thiers : se nourrir, se loger, se soigner ! Mais depuis la fin du Second Empire s'était aussi développé avec vivacité le sentiment que la première injustice tenait à l'exploitation et à l'aliénation capitaliste : de là une invention du droit du travail, du droit au travail et de l'autogestion. Toutes mesures auxquelles sont associées les chambres syndicales ouvrières qui se développent depuis la fin du Second Empire.

L'exposition était organisée par le Comité d'histoire de la Ville de Paris. L'exposition des Cordeliers devrait, fort heureusement, connaître des suites. Une Université comme Paris 6 pourrait la présenter après les vacances. Il est possible de contacter le Comité d'histoire pour examiner les possibilités de prêt.

L'Association des Amis de la Commune de Paris met également à disposition des associations et syndicats plusieurs expositions de qualité et de manipulation plus aisée (une exposition générale ; une exposition « la Commune et les femmes » ; une exposition « la Commune et les arts »). ●



Vingt ans d'évolution du supérieur à l'Est de l'Europe

→ Dossier coordonné par Jean Fabbri

On sait un peu les bouleversements considérables dans l'organisation politique et économique des pays dits du « bloc de l'Est » survenus à partir des années 90. Il n'est pas ici question d'en faire l'histoire, mais de proposer un éclairage nouveau. Si la

littérature – traduite – et le cinéma fournissent quelques images d'un monde bousculé, où la jeunesse est très présente (le cinéma roumain par exemple), ce qui a changé dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche reste plutôt opaque sauf pour des collègues qui ont maintenu ou développé des échanges

scientifiques vers ces pays. Le cadre géographique a beau être cohérent, ni l'histoire longue et récente de ces pays ni les traditions universitaires ancrées dans des cultures largement autonomes n'avaient façonné une situation homogène. Des pays baltes à la

Bulgarie, de l'Allemagne à la Russie les contrastes étaient et sont considérables. La proportion d'étudiants au sein de la jeunesse, la mobilité internationale (de 0,5 % à 10 %), l'usage des langues étrangères dans les cursus (au premier rang l'anglais), les ►►

moyens de financement, l'expatriation de collègues... devraient faire l'objet d'analyses spécifiques. Cependant de grands traits communs sont indéniables : la part croissante des établissements privés et le creusement d'inégalités sociales – lesquelles apparaissent dans tous les secteurs de ses sociétés – et aussi des inflexions notables dans les contenus enseignés comme dans les thématiques de recherche. Les interventions extérieures – fondations, États et Union européenne – n'ont pas manqué, source d'expériences sans doute, mais aussi volonté de peser, voire de piloter les changements dans le domaine de la formation qui sont pour partie le socle des évolutions ultérieures de ces sociétés. Tout un ensemble d'enjeux sur lesquels les communautés scientifiques et leurs institutions, comme leurs organisations syndicales ont été le plus souvent tenues à l'écart.

Ce dossier a bénéficié du concours de nombreux collègues en France, comme à l'étranger. Merci particulièrement aux conseils et informations de Serge Rolet, Jean-Pierre Bourguignon, Dominique Eligoulachvili, Vesselin Petkov, Nicolas Pouyanne, Serge Monchaud, Isabelle Krzywkowski et Catherine Fabre... ainsi que des sources statistiques du MESR, de « CampusFrance » publication n° 3 de juillet 2010. Si ce dossier doit à quelques-uns, il est loin d'être le reflet que le SNESUP devrait pouvoir produire grâce aux observations croisées d'universitaires – syndiqués ou non – participants de plus en plus à l'Est à la construction des dimensions universelles de nos missions. Ceci est une invitation à envoyer à la rédaction des suggestions de contributions ou des articles sur ces questions.

Le personnel de l'Agence CampusFrance Paris était en grève ce 7 juin 2011 pour manifester contre la grande précarité des contrats et des conditions de travail qui se répercute sur l'avenir incertain de l'Agence. Le SNESUP leur apporte évidemment son soutien.

Un éclairage disciplinaire : les mathématiques

Une situation très contrastée, mais partout les débouchés académiques se raréfient.

Difficile de rassembler des chiffres très précis au niveau des étudiants suivants les cursus dans les premières années. En revanche, les flux sont détectables au niveau du doctorat et dans les contrats post-docs notamment dans le cadre du Conseil Européen de la Recherche.

Lors de la dernière campagne, tous les jeunes mathématiciens venant des pays du centre ou de l'est de l'Europe qui ont été considérés dans ce cadre avaient, à l'exception près d'un Polonais et d'un Hongrois, des projets dans d'autres pays que leur pays d'origine, ce qui est assez révélateur.

Ce qui domine c'est une extrême diversité suivant les pays, la Pologne ayant plutôt progressé (notamment au niveau des financements), la Hongrie subissant une crise sérieuse, la Bulgarie et la Roumanie traversant des périodes difficiles.

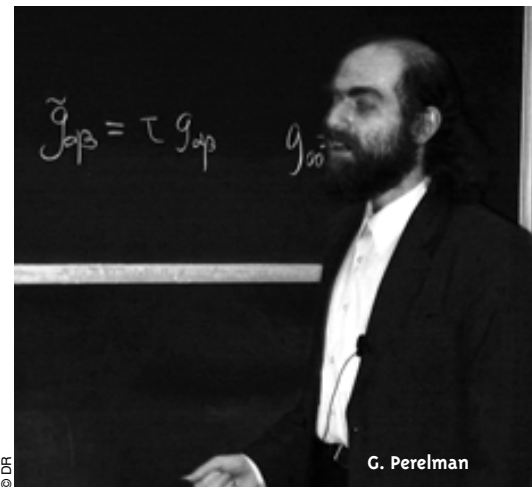
Quant à la Russie, un certain nombre (pour ne pas dire un nombre certain) des meilleurs étudiants se détournent des études scientifiques ou émigrent très tôt aux États-Unis, notamment via la diaspora russe installée dans les meilleures universités américaines. Les débouchés académiques sont plus que problématiques.

Les enseignements primaire et secondaire continuent depuis la période « socialiste » d'être fortement imprégnés de mathématiques et rythmés par des épreuves de type olympiades. L'organisation des olympiades mathématiques aux niveaux régional et national et la sélection pour le concours international reste solide et les prix lors de ces olympiades la confirment. Une année, la Bulgarie a été classée 1ère devant des nations comme Russie, Chine, États-Unis, etc. Le très grand problème est

que les meilleurs élèves issus des compétitions mathématiques sont vite invités à poursuivre leurs études à l'étranger (Harvard, Stanford, Berkeley, etc.) et cela prive les universités locales des étudiants les plus brillants.

Le niveau d'enseignement de mathématiques dans les universités a été fortement influencé par l'informatique. Les cours ont été allégés et simplifiés. Ainsi en Bulgarie le nombre d'étudiants qui suivent une formation d'informatique est plus grand que le nombre d'étudiants suivant des formations de mathématiques pures ou appliquées.

Concernant la recherche en mathématiques, beaucoup de chercheurs ont trouvé des postes en Europe et États-Unis et ne participent plus activement à la vie mathématique dans leur pays d'origine. L'École mathématique russe continue de briller : en témoignent les résultats exceptionnels de G. Perelman (2002) sur la conjecture de Poincaré... même s'il s'agit d'un mathématicien atypique peu inséré dans les structures académiques. ●



L'enseignement supérieur russe

Une relative fermeture à l'étranger, des salaires très faibles et des conditions de travail éprouvantes pour les enseignants, des frais d'inscription élevés, la situation en Russie est préoccupante.



© DR

Les structures universitaires russes les plus importantes n'ont pas beaucoup évolué (université d'État Lomonosov de Moscou, université de Saint-Petersbourg...). Elles sont organisées comme des ensembles de facultés et d'instituts, mais possédant des antennes très éloignées.

La caractéristique principale qui distingue la Russie de pays voisins est la relative fermeture aux contacts avec l'étranger. Ainsi aucun étranger ne peut siéger dans un jury de thèse⁽¹⁾ ; les cotutelles sont donc impossibles (mais certains le découvrent tardivement). L'organisation des cursus reste proche de l'organisation soviétique, mais pas les conditions sociales de l'enseignement, ni pour les enseignants, ni pour les étudiants.

Les salaires des universitaires sont très faibles, les charges pédagogiques et administratives

écrasantes, les pensions de retraite à ce point insignifiantes que les collègues continuent à travailler jusqu'à 70, 80 ans, et même plus. Pour les étudiants, il y a deux voies d'accès à l'enseignement supérieur public : la voie sélective (le concours d'entrée) ou la voie payante. La différence est théorique, puisque pour réussir les concours, il faut suivre les cours « préparatoires » (durant les dernières années des études secondaires) dispensés par les universitaires, qui sont très chers. La voie du concours

revient à payer avant, la voie payante, à payer après l'entrée dans l'établissement !

Il existe maintenant un grand nombre d'établissements privés (universités, instituts). Ressources non négligeables de ces dernières comme des structures d'État, les étudiants payant leurs études sont accueillis à bras ouverts. Les cursus académiques ont résisté plus que d'autres à cette libéralisation (un certain quota de places payantes), les filières nouvelles se sont ouvertes sans limitation

d'accès aux étudiants bailleurs de fonds. L'année préparatoire au concours d'entrée dans le supérieur, payante, a été créée dans la plupart des établissements. La préparation d'un deuxième diplôme est devenue systématiquement payante. Les frais d'inscription sont fixés arbitrairement par les universités, « selon la loi du marché ». Ils restent

souvent plus élevés dans le public, qui bénéficie toujours d'un réel crédit scientifique, que dans le nouveau secteur privé.

Les établissements privés ont profité de la nouveauté et de la demande notamment en droit, en économie, en langues et en sciences humaines, ils ont été des facteurs de renouveau pédagogique pour l'ensemble de ►►

▼
Les ressources des instituts de recherche ayant brutalement chuté au début des années 1990, de nombreux collègues alors en poste ont choisi l'expatriation, y compris parfois dans des conditions de précarité extrême.
 ▲

(1) Malgré l'accord-cadre France-Russie du 12 mai 2003, aucun jury de thèse de cotutelle n'est possible.

GEORGIE. Manifestations étudiantes à Tbilissi depuis le 15 avril

ROUMANIE. Selon le ministre de l'Éducation, les évaluations précédentes des universités roumaines n'ont pas été objectives – une « conjuration de la médiocrité » dit-il. Il compte donc sur des experts européens pour que les universités soient classées en trois catégories : universités centrées sur l'éducation, dont les filières seront limitées à la licence, universités de recherche (licence + master) et universités de recherche avancée (licence + master + doctorat). Lors de l'évaluation, aucune différence entre les universités d'État et celles privées ne sera faite.

UKRAINE. Le nombre d'étudiants a quasiment doublé en quinze ans et atteint 3 millions, 1 % en mobilité internationale vers la Russie (8 000), l'Allemagne (7 000) et plus loin la France (1 300).

BULGARIE. Stagnation du nombre d'étudiants (environ 270 000 depuis une quinzaine d'années), mais augmentation de la part des cursus suivis à l'étranger à près de 10 %. Destinations principales : Allemagne (10 000), États-Unis (3 500)... La France est en recul (2 500). Les universités « anciennes » sont devenues assez largement payantes : pour chaque formation le ministère autorise un nombre d'étudiant(e)s pris en charge par le budget national (on dit boursier d'État mais sans critère social d'attribution). À côté de ces places, on peut ouvrir autant de places payantes que possible. Il existe aussi des universités privées : à Sofia, il y a la Nouvelle Université Bulgare – entièrement privée – et à côté de Sofia – L'Université Américaine... Des fondations privées financent LEUR université – les américaines financent l'Université Américaine, les fondations russes financent leur Buisnes University en langue russe – les turques financent la leur en langue turque, etc. Même les Japonais et les Chinois sont présents sur des créneaux spécifiques. La fondation Soros a tenté de pallier l'effondrement des dotations budgétaires au début des années 90 par des équipements informatiques essentiellement avec le concours (et la promotion) d'IBM. Actuellement cette phase est terminée et la fondation Soros retire ses billes. Les enseignants-chercheurs sont mal payés dans les établissements publics : salaires moyens d'environ 500-800 euros/mois, ce qui explique un certain vieillissement. Les universitaires bulgares maintiennent cependant des congrès nationaux dans chaque spécialité (un par an).

►► l'enseignement supérieur. Ces nouvelles structures fondées sur le modèle d'entreprises type start-up, très légères et souvent sans passé, se sont inspirées de modèles étrangers ; payantes, elles ont fourni aux enseignants, en plus d'une certaine liberté pédagogique, une rémunération décente, attirant ainsi dans un premier temps des collègues expérimentés des universités d'État.

Les universités publiques ont mis un certain temps à s'adapter à cette nouvelle importante attente sociale. Mais ce secteur s'est ouvert à de nouvelles disciplines,

a renouvelé le contenu même de certaines spécialités et a fait évoluer ses méthodes.

Dans les relations bilatérales, les Russes prétendent souvent qu'ils sont passés au système LMD (lié à la déclaration de Bologne). Quand on examine les maquettes et l'organisation, on s'aperçoit que c'est loin d'être le cas et coexistent dans la plupart des établissements une structuration ancienne et éprouvée et une présentation type LMD (avec de vagues équivalences et passerelles visant une harmonisation en 2015). Le système universitaire est donc plutôt rigide, et l'ouverture internationale est plus un thème de communication qu'une réalité. Dans les sciences humaines, on constate une percée importante des études à l'américaine (*gender studies, cultural studies, etc.*), mais le système et l'idéologie du système sont moins

pénétrés par ce genre de sciences que dans les pays d'Europe centrale, où le mécénat de type Soros marque le paysage scientifique de façon assez calamiteuse.

La coopération franco-russe avec les universités russes est déséquilibrée sur le plan financier : bien qu'elles aient souvent de réels moyens, les universités et les organismes de recherche russes se placent dans la position du pauvre et attendent que leurs partenaires pourvoient à l'intendance de A à Z même pour des manifestations qui ont lieu en Russie.

Les États-Unis comme l'Europe (avec des différences d'engagement selon les pays) ont participé activement à la mise en place de nouveaux cursus par l'attribution de bourses, de subventions, de contrats de recherche, de projets de coopération, de moyens matériels et par toute une politique dite d'expertise et de conseil. De nombreux pays occidentaux ont aussi créé des filières au sein d'universités russes pour préparer leurs diplômes nationaux sur le territoire russe favorisant un peu plus l'emprise des modèles pédagogiques étrangers sur le nouveau système éducatif. Les objectifs politiques se combinent là avec celui de détecter et d'attirer les meilleurs enseignants et étudiants... Cela n'a pas été sans de réelles réactions de rejet devant cette impression de pillage.

Les ressources des instituts de recherche ayant brutalement chuté au début des années 1990, de nombreux collègues alors en poste ont choisi l'expatriation, y compris parfois dans des conditions de précarité extrême. Les plus jeunes scientifiques ont dû trouver d'autres revenus, commencer une carrière d'enseignant par des emplois très peu payés, obtenir des bourses étrangères et ayant effectué tout ou partie de leurs études supérieures à l'étranger, revenir en important et en adaptant des démarches scientifiques, tout autant que pédagogiques, nouvelles et globalement peu cohérentes. Les autorités de tutelle⁽²⁾ se sont engagées en 2004 à renforcer leur contrôle pour une modernisation cohérente (mettre de l'ordre dans la multiplication de nouveaux diplômés) à long terme du système éducatif russe.

Pour finir, deux observations : dans un contexte de moindre centralisation, des expériences pédagogiques s'organisent, en particulier avec l'introduction de calculs de probabilités dès le plus jeune âge. La formation des enseignants est déconnectée des études académiques et s'effectue dans des universités pédagogiques (cursus de cinq ans) jusqu'à un éventuel recrutement « local ».

Des chiffres : près de 10 millions d'étudiants russes, une faible mobilité internationale (0,5%) vers l'Allemagne (10 000) (5 000) les États-Unis (5 000), l'Ukraine (5 000), la France (3 500). ●

(2) Selon la nouvelle Constitution (article 43 alinéa 5), il revient à la Fédération d'établir les normes de l'éducation.

▼
Bien qu'elles aient souvent de réels moyens, les universités russes se placent dans la position du pauvre et attendent que leurs partenaires pourvoient à l'intendance de A à Z.
▲

▼
Un poste fixe dans le supérieur ne s'obtient en général qu'après l'HDR. Avant, ce sont des CDD.
▲

La situation en Pologne

Un petit nombre d'universités pluridisciplinaires couvre tout le territoire.

Ainsi tout bachelier le désirant trouve sa place. Néanmoins, le système reste inégalitaire, l'université publique d'élite coexistant avec un privé médiocre.

La Pologne est caractérisée par un petit nombre d'universités de taille importante, pluridisciplinaires, couvrant tout le territoire avec de nombreuses antennes. Celle de Cracovie est l'une des plus anciennes d'Europe centrale. L'Université Catholique de Lublin (KUL) a une place à part. À côté de celles-ci, une large gamme : universités techniques, académies, et autres types comme les collèges de formation des maîtres ou des écoles supérieures professionnelles. Actuellement 2 200 000 étudiants, dont environ 1,5% en mobilité internationale essentiellement vers l'Allemagne (10 000), le Royaume-Uni (8 000) et, de moins en moins, vers la France (3 300). Il était exceptionnel d'être étudiant il y a 20 ans, c'est plus ordinaire aujourd'hui. Un étudiant peut demander d'aller dans l'université

de son choix, sans garantie d'y être pris. Il existe des examens additionnels d'entrée après le bac pour les plus prestigieuses. Globalement, tout bachelier trouve sa place dans le supérieur s'il le désire.

Les études à l'université publique ne sont plus gratuites. Il existe un système de bourses, en perte de vitesse (passées de 20% d'étudiants boursiers à 10% en moins de 10 ans). Deux types de bourse : sur critères sociaux (décroissantes) et au mérite (croissantes). Dans certaines thématiques (type engineering surtout, mais qui comprennent aussi des SHS), nombre d'étudiants profitent autant qu'ils le peuvent des systèmes de

bourses de l'UE qui sont bien plus avantageuses que les bourses nationales. Comme en France, de plus en plus d'étudiants doivent travailler pour payer leurs études mais ce sont les parents qui représentent la principale source de financement.

Les conditions de travail des étudiants s'améliorent en même temps que la vie en général, pas plus vite. Les examens semblent de plus en plus faciles à avoir. Les programmes changent en permanence. Ils sont moins exigeants du primaire au supérieur. Les conditions d'enseignement sont meilleures (locaux, équipements informatiques) et moins uniformes,



mais il y a aussi une large diversité de type concurrentiel des programmes d'une université à l'autre. Il existe des programmes d'échanges européens dont les étudiants profitent beaucoup.

Depuis vingt ans, les établissements supérieurs privés se développent (autorisés à par-

tir de 1991, on en compte aujourd'hui près de 210 ce qui fait de la Pologne un cas très spécifique) : environ 50% des étudiants sont aujourd'hui dans des universités privées (étudiants ingénieurs compris). L'université publique est devenue l'université d'élite, avec du contraste d'une université à l'autre, alors que les établissements privés sont en général bien plus médiocres. La plupart des grands établissements (publics ou privés) dispensent des cours en anglais.

Certains étudiants s'inscrivent donc dans une université polonaise pour y recevoir un enseignement en langue anglaise, d'autres viennent étudier ici pour échapper au numerus clausus national dans les domaines médical et dentaire, mais aussi technique et industriel comme dans le secteur florissant du management type MBA, dans lequel il existe aussi des cours en français et des coopéra-

tions avec des établissements français. Côté collègues universitaires, on note qu'un poste fixe dans le supérieur ne s'obtient en général qu'après l'HDR. Avant, ce sont des CDD : contrat de huit ans ou moins (quatre ans parfois).

Tous les étudiants en thèse ne sont pas financés, cela dépend de la discipline. Il existe un système de bourses de thèse venant des universités, mais elles sont très insuffisantes et ne représentent en aucun cas une rémunération. Pas d'évolution notable sur les thématiques de recherche, malgré la progression du privé. Toutefois les universités sont à la recherche de contacts avec l'industrie et les services pour obtenir des financements et des thèmes de recherche appliquée. La coopération internationale en matière de recherche s'effectue sans contrainte, mais dépend fortement des établissements. ●

La fondation Soros : une structure qui joue un rôle considérable

Le magazine *Forbes* estimait en 2007 que la fortune de Georges Soros s'élevait à environ 8,5 milliards de dollars. Georges Soros, né en 1930 en Hongrie, venu en Angleterre après la Seconde guerre mondiale, où il étudie à la London School of Economy, émigre ensuite aux États-Unis, où il se spécialise dans le conseil en investissements. Il fonde sa première société en 1970, Quantum Fund. La création de la fondation Soros vers l'Europe centrale et orientale dès les années 80 s'inscrit dans une stratégie qui dépasse la seule personne de G. Soros.

Elle intervient d'abord pour soutenir une initiative universitaire lancée à Dubrovnik, en 1989, suivant l'idée que les étudiants d'Europe centrale soient organisés en réseau. Budapest, Prague et Varsovie, sont les premières

têtes de pont en 1991 avant de constituer sur le modèle des structures américaines l'UEC (Université d'Europe Centrale) et de la fixer à Budapest. Aujourd'hui, les étudiants viennent du monde entier, avec près de 100 nationalités différentes et un corps enseignant issu d'une trentaine de pays. Pour l'année 2008-2009, la fondation Soros finance l'institution à hauteur de 420 millions de dollars.

La plupart des diplômés de l'UEC – 54 % – s'est tournée vers des métiers du type cadre dans les organisations nationales ou internationales et 34 % se sont dirigés vers le monde des affaires.

Le réel succès de l'UEC vient des multiples habilitations (reconnaissance des diplômes) par des institutions américaines et des universités d'Europe occidentale et par les soli-

darités de réseaux qui s'y construisent. C'est l'un des arguments de promotion sur le site officiel : « *Any CEU graduate has an international network of personal and professional contacts enhancing their lives and careers. We focus on key issues of the 21st century ranging from climate change to democratic governance and from international security... CEU education is globally recognized and highly valued opening unique career prospects for its graduates all over the world* ».

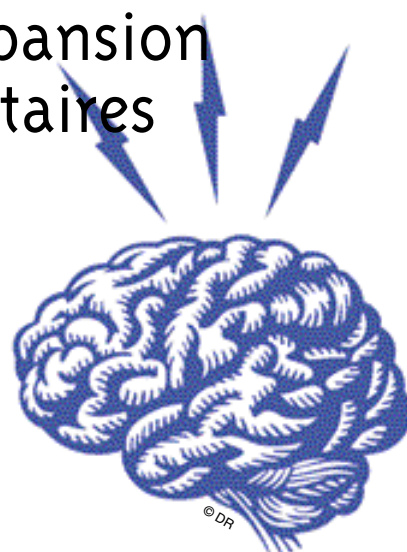
Les ressources de la fondation Soros servent à réduire les frais réels des étudiants qui pour l'essentiel suivent des formations de master et de doctorat. Mais les crédits Erasmus Mondus sont aussi mis à contribution pour 20 %. ●

Think tanks : un modèle en expansion qui instrumentalise les universitaires

À côté de la fondation Soros, et parfois de manière concurrente, on voit se développer, sur le modèle américain, des *think tanks*. Lancés à l'Est à partir des années 90 pour piloter ou influencer sur le pilotage des transitions politiques, ils agrègent et procurent un effet de « label » à des personnes souvent issues du monde universitaire. Outre des fonds apportés par les organisations internationales et par le secteur privé, ils sont nombreux à recevoir des apports financiers de la Commission européenne. Par exemple, CASE, le Centre polonais pour la Recherche Économique et Sociale, à

58 % ou encore *Demos Europa* (polonais) ou CENS (hongrois) tous deux dirigés par un ancien ministre. Ils sont devenus de véritables conseillers techniques pour les réformes institutionnelles en particulier universitaires.

Cette situation n'est pas sans résonance en France où le très officiel et gouvernemental CAS Conseil d'Analyse Stratégique réfléchit (16 juin) à mieux organiser le débouchage d'universitaires. Luc Ferry, fameux et non vertueux président du Comité d'Analyse de la Société, est une bonne préfiguration de cette dérive éthique. ●



Allemagne : effet de souffle sur la partie orientale

La réunification allemande en matière d'enseignement supérieur et de recherche a aussi produit des effets des deux côtés de l'ancienne frontière.

Le cadre historique et la forme institutionnelle du changement de l'ex-RDA ont contribué à produire une situation sans doute moins stabilisée aujourd'hui que dans d'autres pays d'Europe centrale.

La quasi-absorption de ce petit pays par son grand voisin, la RFA, en un temps très bref avec l'emblématique « 1 mark Est = 1 mark Ouest » portait – *de facto* comme un principe – la non-reconnaissance de la capacité de l'ancienne RDA à produire une réflexion critique et une volonté de réforme de l'intérieur. Ainsi l'immense majorité des cadres économiques sociaux, universitaires... a été marginalisée et le plus souvent exclue. Personnalité intellectuelle critique à l'égard du régime de l'Est, l'ancien président de la prestigieuse université de Humboldt ; comme bien d'autres professeurs a ainsi été évincé au début des années 90.

Dans les années suivantes, le paysage universitaire a subi un triple mouvement : afflux vers l'Est des nouveaux enseignants chercheurs venus de l'Ouest prendre des emplois acadé-

miques, afflux vers l'Est d'étudiants, où ne s'appliquaient pas les mêmes *numerus clausus* et où même maintenant le coût des études est globalement moindre... Et migration inverse des étudiants une fois formés vers l'Ouest pour ses emplois plus nombreux, plus qualifiés, mieux rémunérés.

L'organisation des cursus universitaires en Allemagne d'aujourd'hui reprend la matrice du LMD européen pourtant inadapté aux usages des formations supérieures germaniques. Dans ce système, les frais d'inscription pour les étudiants sont très variables d'une université (voire d'une

filière) à une autre et le recours à des systèmes de prêts auprès des banques s'est substitué en grande partie aux logiques de bourses. Le champ des recherches et enseignements a aussi été bouleversé. Les domaines taxés d'idéologiques (histoire, économie, philosophie, psychologie...) ont vu des départements entiers et des filières de formation souvent brutalement supprimés (ou leurs personnels globalement remplacés par des collègues venus

de l'Ouest). *A contrario* – et c'est plus réjouissant – les études freudiennes par exemple ont enfin pu faire leur entrée à l'université et des filières, telle la germanistique à Leipzig, ont bénéficié d'un regain scientifique. Quant aux financements de la recherche, ils sont liés à une large gamme de fondations dans des processus peu transparents.

Aujourd'hui deux aspects marquent :

- Comme dans d'autres domaines les salaires des universitaires de l'Est de l'Allemagne sont moindres qu'à l'Ouest et certaines dimensions statutaires telles les Akademischer Mittelbau (sorte de poste de MC) qui apportaient des garanties de stabilité aux enseignants-chercheurs non-professeurs qui existaient à l'Est sont en voie de disparition.

- Forte de sa puissance économique qui la place au 1^{er} rang en Europe avec un taux moyen⁽¹⁾ de chômage des jeunes bien inférieur à celui des autres pays, l'Allemagne attire et sélectionne très largement dans toute l'Europe centrale et de l'Est une part motivée de la jeunesse. ●

(1) Taux très inégal d'un Land à l'autre... avec un chômage massif dans certains secteurs de l'Est.

Des départements entiers et des filières de formation souvent brutalement supprimés.

Chiffres et programmes

En matière d'affichage statistique : l'adhésion d'un certain nombre de pays à l'Union européenne à des dates variées ne permet pas de rendre compte de manière comparable de la mobilité (tant côté étudiants que côté doctorants, post-doctorants et chercheurs) entre ces pays et la France puisque les dispositions en matière de circulation, le nom des programmes de coopérations, les politiques de visa ne sont pas les mêmes.

Doctorants étrangers en France :

- 1990 : 19 480
- 1999 : 16 720
- 2008 : 27 600 et dans ce cadre (Europe UE 17,3 %, Europe non UE 3,8 %)

Bénéficiaires de cartes de chercheurs invités en 2007 :

- Espagnols : 282 (à titre de comparaison)
- Polonais : 96
- Roumains : 106
- Russes : 194

Visas scientifiques de court séjour en 2008 sur environ 5 000 (et hors UE) :

- Russes : 624
- Ukrainiens : 77

Rémunération annuelle des jeunes chercheurs et universitaires en PPA (équivalent pouvoir d'achat) 2008 :

- France, Allemagne : 25 000
- Lituanie : 21 000
- République tchèque : 20 000
- Hongrie : 15 000
- Pologne : 12 000
- Roumanie : 10 000
- Slovaquie : 9 000

Dépenses annuelles pour les établissements d'enseignement supérieur en % du PIB 2007 :

À titre de comparaison :

- USA : 3,1 % ; moyenne OCDE 1,5 %
- France : 1,4 dont 15 % issues du privé
- Pologne : 1,3 dont 30 % issues du privé
- Hongrie : 0,9 %

Les programmes Tempus et Erasmus Mundus pour la période 2009-2013 :

Tempus est un instrument affiché par l'UE « pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur ». Il accroît la coopération interuniversitaire entre les États membres de l'UE et des pays de la région méditerranéenne, des Balkans occidentaux, d'Europe orientale. Les projets Tempus prennent la forme de consortiums réunissant

des établissements des États membres de l'UE et des pays partenaires. C'est dans ce cadre que se dessine une conformation des systèmes universitaires des pays de l'Est sur ce qui apparaît comme un modèle occidental.

Erasmus Mundus organise la coopération et la mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur. Ce programme a la visée politique de promouvoir l'Union européenne « en tant que pôle d'excellence en matière d'apprentissage dans le monde », fidèle en cela aux orientations dominantes dans les pays d'Europe. Après une première phase Erasmus Mundus I, de 2004 à 2008, le programme Erasmus Mundus est doté d'un budget de 950 millions d'euros pour la période 2009-2013. Il complète le pilotage « en accord avec les objectifs de la politique extérieure de l'UE ». Ainsi il y a élargissement, au niveau du doctorat, des formations « d'excellence » (outre les masters proposés dans la phase initiale) et aux partenaires extérieurs. C'est pour une large partie dans ce cadre que se déploie l'ouverture intense de l'enseignement supérieur allemand vers les pays d'Europe de l'Est et du centre (voir les flux d'étudiants mentionnés dans les pages du dossier). Les choix opérés en France apparaissent comme plus ciblés tant au niveau des pays que des disciplines.

Vers un effacement des statuts

→ par Philippe Aubry,
responsable du secteur SDP

Les « fiches métiers » sont l'expression d'une vision politique de l'ESR, orientée par le monde économique et basée sur la concurrence.

La plus grande vigilance s'impose.

Le ministère de l'éducation nationale a entamé en 2010 la confection de « fiches métiers ». Un des objectifs annoncés du référentiel est de s'en servir comme un outil de base pour le recrutement, la construction de parcours professionnels, la mobilité et la formation. Le SNESUP a découvert durant l'été les fiches de ce référentiel correspondant aux emplois de l'enseignement supérieur et de la recherche, en même temps que les fiches qui avaient été préparées précipitamment, et dans le plus grand secret, par un groupe de travail auquel n'avaient pas été associées les organisations syndicales.

Le SNESUP et le SNCS ont protesté devant ce passage en force, et transmis en novembre au ministère une position commune (<http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=5753&ptid=10&cid=3712>) où ils disent leur hostilité au principe de fiches d'emplois-type de chercheur ou d'enseignant-chercheur visant à attribuer aux responsables des ressources humaines des missions qui ne leur incombent pas.

Le SNESUP et le SNCS affirment que :

- Le **recrutement** repose sur un concours de la fonction publique qui évalue les candidats sur la base de leur qualification et, le cas échéant, de leur projet d'activité, sans filtre fondé sur une « compétence » quelconque.

- La **formation** tout au long de la vie fait partie intégrante

des métiers. Elle obéit à la liberté de choix des personnels et ne saurait être encadrée. Elle sera favorisée par l'amélioration des dispositifs de formation initiale et continue, et par l'attribution de CRCT.

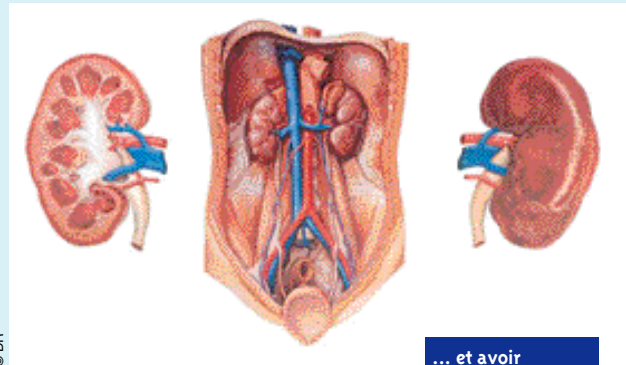
- Le **parcours professionnel** ne peut être accompagné que par des commissions de pairs élus ayant les moyens d'évaluer les activités des personnes dans leur cadre de travail (laboratoire, équipe pédagogique) et de les aider dans la durée.

- La **mobilité** relève d'un choix scientifique ou personnel volontaire dans le cadre des possibilités existantes.

Ils dénoncent la disparition de toutes références à la qua-

▼
Le SNESUP s'opposera
à toute dérive
dans l'utilisation
que le ministère
et les établissements
pourraient faire
de ces fiches
▲

lification professionnelle au profit de « compétences personnelles », autorisant toutes les dérives dans la définition des métiers. En particulier la partie « compétences comportementales » des fiches est inacceptable, avec une réf-



... et avoir
les reins solides !

rence fréquente inquiétante à la « capacité à gérer le stress ». Les « tendances d'évolution » des fiches relaient une vision politique partisane de l'ESR orientée par le monde économique et basée sur la concurrence, et invoquent des éléments marginaux, telle la mobilité des étudiants, afin de justifier un alourdissement de nos tâches et une mobilité des personnels accrue, à travers des emplois plus précaires.

Nous n'avons eu aucun retour avant le 21 mars 2011, date de la présentation par la DGRH de l'EN et de l'ESR de l'ensemble du référentiel aux organisations syndicales. Nous avons participé à la réunion dans la délégation FSU qui a exprimé ses inquiétudes (cf. <http://pourinfo.fsu.fr/spip.php?article1559>). Mme Théophile, directrice générale, a expliqué que le référentiel serait publié uniquement en ligne, pour une actualisation au fil de l'eau. Elle a voulu rassurer, sans nous convaincre, en expliquant que ces fiches sont des outils pédagogiques qui ne remettent pas en cause les statuts et les textes réglementaires, notamment le rôle du CNU et des comités de sélection. Un refus a été opposé à la demande de la FSU de retirer les compétences comportementales des fiches. En réponse à la position du SNESUP, la DGRH a affirmé que l'orientation et l'insertion

professionnelle ne sont pas seulement des missions des établissements, mais aussi celles des enseignants du supérieur suivant la refonte du décret des statuts des E-C en 2009. Devant notre réaction négative sur l'existence d'une fiche Directeur de laboratoire, il est répondu qu'elle apparaît dans une logique de métiers : dans un même corps, on peut exercer des métiers différents dans le sens où les compétences exercées sont de registres distincts. Suite à notre refus de la remise en cause du statut de chercheur à travers un titre Chercheur/Chercheur-Enseignant, cette fiche sera intitulée Chercheur, comme dans le Répertoire Interministériel des Métiers de l'État (RIME). La DGRH émet un accord pour mentionner la liberté scientifique dans nos fiches suite à notre insistance sur ce point.

Nous avons accueilli favorablement le changement dans la description synthétique de la fiche E-C/Enseignant, passée de « transmission de savoirs, suivi et orientation » à « formation initiale et continue, recherche fondamentale et appliquée, dialogue sciences-société ».

Précisons que nous avons rappelé le contexte actuel du plan de suppression d'emplois au CNRS pour les fonctions de support à la recherche pour réclamer la fusion de la famille de fiches « appui à la recherche et à la formation » avec la famille « ESR ».

Le SNESUP restera vigilant et s'opposera à toute dérive dans l'utilisation que le ministère et les établissements pourraient faire de ces fiches. ●



Compétence comportementale :
gérer le stress...

Vers une déréglementation totale des formations ?

→ par Marc Champesme, secrétaire national

La méthode retenue pour l'élaboration des référentiels nationaux de formations, consistant à négliger l'avis de la communauté scientifique, n'est pas acceptable. Seuls semblent compter les besoins exprimés par les employeurs.

À l'heure où vous lirez cet article, le projet de nouvel arrêté licence annoncé par la ministre aura sans doute été rendu public. Cependant, au moment où cet article est écrit, quelques jours nous séparent encore d'une supposée présentation de ce texte par la ministre au comité de suivi licence.

Nous ne pouvons donc qu'évoquer les principales préoccupations que peut susciter l'actualité récente (*i.e.* colloque de la CPU sur la licence, « Grandes orientations d'évolution de l'arrêté relatif à la licence » présentées par le président du comité d'orientation de la nouvelle licence par ailleurs directeur de la DGE-SIP, rapport Demuyneck sur le décrochage à l'université) et les confronter à nos propositions, élaborées dès le mois de mars de cette année et confirmées par notre congrès d'orientation.

Un des principaux sujets d'inquiétude est le risque de coupure entre le cycle licence et le cycle master et les conséquences qui en résulteraient en termes d'affaiblissement du lien enseignement recherche en licence et d'une remise à l'ordre du jour de la proposition récurrente d'introduire une sélection à l'entrée en master. Les propositions de la CPU d'une extension du premier cycle universitaire au lycée et, simultanément, d'une disparition de la procédure d'habilitation pour la licence ne peuvent que confirmer nos craintes de voir se creuser un fossé entre le cycle licence et le second cycle. Cette menace d'une disparition des habilitations pour la licence acterait une déréglementation totale des formations. A l'opposé, le SNESUP revendique une liste de dénominations nationales des domaines et mentions de licence, un cadre national des modalités de contrôle des connaissances ainsi que des référentiels de formation nationaux précisant des cadres horaires avec indication des proportions CM/TD/TP visant à limiter



Prochainement en manque de repères...

© Didier Chamma

Les mesures proposées concernant l'évolution des formations restent en total décalage avec les besoins.

les cours en amphi et indication d'effectifs maximum selon les modalités pédagogiques afin de permettre un travail en petits groupes.

La méthode totalement opaque retenue pour l'élaboration des référentiels nationaux de formations, par de supposés « experts » nommés par la ministre, n'est pas acceptable. Eloignés de l'avis éclairé d'une communauté scientifique, à même de définir les attentes en termes de contenu d'une licence d'un champ disciplinaire identifié, les référentiels semblent s'orienter nettement vers des référentiels de compétences correspondant essentiellement aux besoins exprimés par les employeurs. Il faudra donc peser fortement

pour inscrire dans la réglementation une méthode transparente et associant largement la communauté universitaire à la construction de ces référentiels. Une voie possible serait de confier au comité de suivi licence la responsabilité de coordonner cette tâche en faisant appel à des conférences disciplinaires. Ces conférences ou comités devraient être constitués dans la transparence en associant

l'ensemble des organisations représentatives – y compris syndicales – par grand champ disciplinaire, en articulation avec les comités de suivi licence et master associant le CNESER.

Même si les « grandes orientations » présentées par le directeur de la DGE-SIP semblent revenir sur certaines des mesures les plus contestées initialement proposées par la ministre (*i.e.* « portail unique » en première année, stage obligatoire dans toutes les licences, semestre de professionnalisation en deuxième année), la conception de la professionnalisation promue dans ce document persiste à dissocier artificiellement connaissances et compétences en niant l'importance des premières en situation professionnelle. Il continue par ailleurs de promouvoir l'acquisition de compétences de type savoir-être dénotant une volonté de formatage des étudiants au milieu entrepreneurial. Enfin, ce texte reste totalement muet sur la nécessité de reconnaissance de la qualification conférée par le diplôme, de même que sur le rôle que doivent jouer les employeurs pour permettre l'intégration de leurs salariés en proposant des formations complémentaires.

Les mesures proposées concernant l'évolution des formations restent par ailleurs en total décalage avec les besoins : l'expérience montre que l'évaluation des enseignements par les étudiants ne peut jouer qu'un rôle marginal dans l'amélioration des formations et qu'elle donne lieu dans certains établissements à de graves dérives en se transformant en évaluation des ensei-

gnants ; quant aux conseils de perfectionnement, leur introduction apparaît davantage guidée par la volonté d'un renforcement de l'adaptation des formations aux situations professionnelles qu'à une réelle volonté de transformer la relation pédagogique pour favoriser la réussite des étudiants. Indispensable pour améliorer cette dernière, notre revendication de mise en œuvre d'une

formation pédagogique, initiale et continue, pour tous les enseignants-chercheurs, reste une nouvelle fois sans écho.

Enfin, la nécessité impérieuse d'une augmentation des moyens, et plus particulièrement des moyens humains, dont les établissements ont un urgent besoin pour remplir leurs missions de façon satisfaisante est une fois de plus niée. ●

IDEX2 OU LA RECETTE DU MOIS

Comment déposer un bon IDEX

→ par Marc Neveu, secrétaire national

Le même jury que celui de la première vague sélectionnera de nouveaux IDEX début 2012. Il y a toutes les raisons de se montrer plus que circonspect.

Le MESR et le CGI (commissariat général à l'investissement) ont lancé le 6 juin 2011 la 2^e vague de l'appel à projets IDEX qui sera clôturée le 20 septembre 2011. Comme pour le 1^{er} appel, une phase de présélection précédera le dépôt début décembre des projets finalisés pour la phase de sélection qui interviendra début 2012. Les recalés au tirage de la 1^{ère} vague (juillet 2011) pourront tenter leur chance au grattage lors de la 2^e vague. De nouveaux projets pourront être également soumis.

Comme on ne change pas une équipe qui gagne, le même jury que pour la 1^{ère} vague sévira pour la 2^e. On ne rappellera pas ici les commentaires qu'avaient suscités la composition de ce jury politique⁽¹⁾. Dans son compte rendu, le jury indique « qu'une attention plus particulière [...] a été portée [...] au potentiel et à l'ambition scientifiques, [...] à la gouvernance, [...] la formation et les partenariats ayant été examinés sans s'avérer

très discriminants d'un projet à l'autre ». Grâce à son expérience, ce jury a concocté des recommandations, complétées par des analyses de l'IGAENR sur les moyens humains et financiers, ainsi que des réflexions conjointes des pilotes des actions du programme d'investissements d'avenir (MESR, CGI et ANR). Voici donc la recette mitonnée par ce JuryEx :

- Réaffirmer le critère d'une « visibilité internationale » avec un accent tout particulier mis sur la politique des ressources humaines⁽²⁾, avec « des engagements clairs en matière de politique de ressources humaines comprenant des packages « en termes de recrutement, mobilité et gestion de carrière ». Ah ! La flexibilité et la personnalisation à outrance de la gestion des carrières dans les projets IDEX1 n'ont pas dû être jugées suffisamment libérales !

- Confirmer la place centrale du périmètre d'excellence (« la qualité de la définition du périmètre d'excellence ») qui devrait être mieux défini et RESTREINT.

- Enfoncer le clou en ce qui concerne les formations pour lesquelles « on ne saurait imaginer une université de standard mondial qui ne soit fortement compétitive en matière de formation » sans « préciser l'ambition en termes de qualité de recrutement des étudiants et de leurs résultats en se référant à des comparaisons internationales » ! Compétition et sélection, les 2 mamelles de la formation « à tous les niveaux : M et D bien

entendu, mais aussi L pour la mise en place de cycles à ce niveau. » Et proposer un meilleur benchmarking (c'est Parisot qui va être content⁽³⁾) de la qualité de l'offre de formation actuelle.

- Souligner la priorité de l'« approche partenariale », que ce soit « les partenariats renforcés entre universités, écoles et organismes de recherche », ou les « partenariats internationaux » [avec lesquels nous sommes d'accord], mais surtout ne pas oublier « les milieux économiques ».

- Ajouter une touche internationale à cette cuisine en prenant des exemples internationaux pour expliquer les objectifs de gouvernance et leur mise en œuvre (ingrédients : « processus décisionnels, politique RH, [...] modélisations juridiques »).

L'IGAENR lie la sauce financière en demandant des justifications des coûts des différents projets, une comptabilisation cohérente des apports des partenaires à l'IDEX sur leur budget propre et des engagements formels de la part des partenaires... On craint les faux partenariats avec le privé ?

Le plat final sera noté suivant douze critères (six sur la stratégie des acteurs, six sur la gouvernance et la politique des moyens et des RH), et trois degrés de notation (A=bon, B=acceptable et C=insuffisant).

À vos toques. Il y aura peu de cuisines étoilées.



Suivre la recette de Valérie ou de Laurence à la lettre

ELECTIONS CT

Une élection chasse l'autre...

→ par Philippe Enclos, *secrétaire national, coresponsable du secteur Service public*

Les élections des CT se dérouleront en pleine campagne pour celles du CNU, et quelques semaines seulement après la rentrée des cours : il est donc urgent de les préparer !

19 janvier et 27 avril 2010 : CTPMESR
 4 février et 13 avril 2010 : CTPU
 22 mars 2011 : CNESER
 20 octobre 2011 : CT des EPCSCP
 Du 12 septembre au 11 octobre 2011 : CNU

De novembre 2011 à juin 2012 : Conseils et présidents.

Qui a dit que la démocratie représentative ne fonctionne pas dans le supérieur ? Certes, ni le CTPU ni le CTPMESR n'ont encore siégé ; le ministère n'a pas même daigné les installer. C'est aussi dans le plus grand mépris qu'il a installé le CNESER le 30 mai dernier : absence de la ministre, pas d'allocation du DGESIP.

Dans cette liste, la date du 20 octobre 2011 doit attirer l'attention : ce jour,

dans toutes les universités, les personnels éliront leurs représentants aux Comités techniques (CT), héritiers des Comités techniques paritaires (CTP). Les CTP (décret de 1982) ont été très tardivement mis en place dans les universités, la LRU ayant relancé la machine en introduisant au code de l'éducation l'article L 951-1-1 qui dispose qu'ils sont créés par décision du CA. La loi n'imposait cependant aucun délai.

Pourquoi réélire des CT le 20 octobre prochain ? Cette date est fixée par un décret du 15 février 2011 en application de la loi du 5 juillet 2010, laquelle a transposé en droit le « protocole de Bercy » du 2 juin 2008. A cette même date seront élus tous les comités tech-

niques de la fonction publique d'État, sauf lorsque des CTP l'ont été en 2010, ce qui est le cas du CTPU et du CTPMESR. Principal enjeu : depuis la loi du 5 juillet 2010, la représentativité des organisations syndicales est principalement déterminée par leurs résultats aux élections professionnelles, à savoir, dans les EPCSCP, celles des CT.

Autres importantes modifications introduites par cette loi et ce décret :

- le scrutin de liste remplacera le scrutin sur sigles ;
- tous les agents employés par les établissements seront électeurs : fonctionnaires, contractuels de droit public et de droit privé, à l'exception des (vrais) vacataires ;
- les CT ne seront plus paritaires. ●

PROJET DE LOI NON-TITULAIRES

Le mépris d'un ministre

→ par Noël Bernard, *membre du secteur SDP*

Un dispositif de titularisation qui ne bénéficiera qu'à 5% des agents, alors que la CDisation pourrait en toucher deux fois plus. Cette loi, qui constitue une lourde menace sur la fonction publique, ne concernera pratiquement personne dans le supérieur.

La signature par de nombreux syndicats du protocole d'accord sur les Agents Non Titulaires le 30 mars dernier a fait un certain bruit, savamment orchestré par le ministère : J-F. Baroin ne cesse de citer ce coup d'éclat pour illustrer le sens du dialogue du gouvernement et son attention envers les personnels. Sens du dialogue ? Attendez la suite. On se souvient que la FSU, pourtant très active dans la négociation, n'a pas signé ce protocole dont le SNESUP a dénoncé le danger et le caractère mystificateur pour les non fonctionnaires..

Le 14 juin, c'était un projet de loi soumis au CSFPE (Conseil supérieur de la fonction publique de l'État) qui entendait mettre en application ce protocole, ou tout au moins ses deux premiers axes. Le premier axe consiste en un plan de titularisation et CDisation s'adressant aux non titulaires actuellement en place ; le second axe dressant un appareil législatif pour limiter le

recours aux non titulaires dans le futur. Le troisième axe sur l'amélioration des conditions des agents non titulaires ne fait pas l'objet de dispositions légales : commissions, enquêtes et bilans feront l'affaire.

Le Ministre, qui ne s'était montré que deux fois pendant la négociation, n'a pas jugé les 870 000 personnels non titulaires dignes d'une loi à part entière : sur les 40 articles du projet de loi, seuls les 19 premiers leur sont consacrés ! Les 21 autres (titres 2 et 3 de la loi) sont un pot pourri de mesures concernant l'application de la RGPP : sujets bâclés (ex. : égalité femmes-hommes), propositions très dangereuses (ex. : celles aggravant la loi mobilité ou la traduction dans le code de la loi sur les retraites). Marque du mépris du ministre envers les contractuels, ces mesures soi-disant destinées à résorber la précarité sont remises dans l'ensemble de la RGPP qui casse la fonction publique et prône l'emploi non titulaire.

Deux d'entre elles concernent les actuels agents contractuels :

- un dispositif d'accès à l'emploi titulaire sous forme de concours réservés et examens professionnels accessibles aux agents qui sont à la date du 31 mars 2011, soit en CDI, soit en CDD sur des emplois permanents : ces derniers doivent justifier de 4 ans de services sur les 6 ans précédant le recrutement où ils se présentent. Seuls les emplois à temps complet (ou au moins 70 %) sont comptabilisés ;
- une mesure exceptionnelle de CDisation concerne les contractuels ayant été employés 6 ans non nécessairement consécutifs au cours des 8 dernières années, auprès du même département ministériel ou du même établissement public. Cette durée est réduite pour les plus de 55 ans à 3 ans de service au cours des 4 dernières années. Le reste des dispositions réécrit les conditions dans lesquelles un établissement pourra recourir à des agents non titu-



© DRF

laire. Les articles 3 à 6 de la loi 84-16 qui leur étaient consacrés sont fortement modifiés et complétés par l'ajout de toute une série d'articles nouveaux. On trouvera à l'adresse <http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=5696&ptid=10&cid=3793> les analyses du SNESUP

sur le protocole que ce projet de loi est supposé mettre en application. Pour mémoire le ministère a reconnu que le dispositif de titularisation ne touchera qu'entre 40 et 50 000 agents, soit 5 %, tandis que la CDIisation pourrait en toucher le double. Dans le supérieur cette loi, qui ne prend pas en compte les vacataires, met en place des voies de titularisation totalement inadaptées et ne remet pas en question les services à 600 HETD ou plus, ne concernera pratiquement personne. Quant aux précisions sur les conditions de recours, incapables de garantir une diminution de l'emploi précaire, elles ont tout au plus pour effet d'introduire une moralisation utile mais qui n'est pas le sujet du moment.

En fait le projet de loi aggrave les termes du protocole, ce qui a provoqué la colère des organisations syndicales – signataires ou non signataires du proto-

cole : le dispositif de titularisation n'était pas initialement réservé aux agents sur emplois permanents. Lors du CSFPE, cinq syndicats ont présenté des amendements pour l'ouvrir aux agents recrutés sur des besoins abusivement qualifiés de temporaire, occasionnels ou saisonniers. Malgré deux suspensions de séances, le ministre prié de venir rendre son arbitrage a opposé de loin une fin de non recevoir. 95 % des organisations (la CGC est restée) sont alors sorties, refusant de voter sur ce projet.

Au-delà de la provocation, et du mépris du ministre pour les personnels, cet épisode doit alerter chacun, non titulaires, titulaires et tous les citoyens : La menace sur la fonction publique est lourde et lourdes les conséquences, tant sur les statuts des personnels et les conditions de travail que sur le maintien du service public au niveau nécessaire. ●

CODIFICATION

Codification du code de l'éducation

→ par Philippe Enclos, secrétaire national, coresponsable du secteur Service public

Le MESR a présenté le 30 mai 2011 un projet de poursuite de la codification du code de l'éducation, ouverte par une ordonnance du 15 juin 2000.

Remarque préliminaire : ce projet concerne dans un premier temps les livres VI « L'organisation des enseignements supérieurs » et VII « Les Établissements d'enseignement supérieur » de la partie réglementaire du code. Le livre VI a été approuvé par la Commission supérieure de codification le 7 décembre 2010, le livre VII a du l'être en juin. L'expérience montre que l'application du principe selon lequel la (re)codification doit être effectuée « à droit constant » pose souvent problème (cf. le cas du code du travail en 2007). Ici, on observe au moins une entorse à ce principe : le projet étend outre-mer certaines dispositions métropolitaines qui ne l'étaient pas (heureusement, sans, apparemment, d'effet dommageable). Ces opérations obéissent à un ensemble de normes techniques élaborées et étudiées par la « légistique », l'une des sciences du droit (http://www.legifrance.gouv.fr/html/Guide_legistique_2/accueil_guide_leg.htm). Nos tout nouveaux élus au CNESER ont donc dû se montrer particulièrement vigilants, dans une matière très spécialisée et complexe, ce qui conduit à poser – à nouveau – la question de la

formation des membres de cette instance (et plus largement de l'ensemble des représentants des personnels du supérieur).

La présente codification consiste, pour l'essentiel, à intégrer au code un grand nombre de décrets et d'arrêtés antérieurs, qui seront donc abrogés : on comprend que le ministère a dû effectuer une sélection dans une abondante production. Par exemple, si 29 arrêtés relatifs à des diplômes et formations sont intégrés au livre VI, 6 décrets ne le sont pas (encore) au motif que leur modification est programmée ; par exemple celui du 14 octobre 1983 relatif aux diplômes supérieurs d'arts appliqués. Deux de ces cas ont suscité l'inquiétude de nos élus : le décret du 30 mars 1956 sur la capacité en droit, qui sera remplacé par un arrêté, et celui du 18 avril 2002 approuvant les schémas de services collectifs, dont le ministère avoue à demi-mot qu'il n'a jamais été appliqué, et affirme que sa finalité est dépassée du fait de la restructuration du paysage universitaire (PRES, fusions).

Ne sont pas non plus codifiés les décrets de reconnaissance mutuelle de

diplômes et de grades, dont le plus emblématique est celui du 16 avril 2009 avec le Saint-Siège, ni ceux qui réglementent les statuts particuliers de certains établissements (écoles centrales, universités de technologie, grands établissements, ENS...), auxquels de simples renvois seront codifiés. En revanche, sont codifiées les listes d'établissements fixées par les décrets du 26 novembre 1985, portant création d'instituts et d'écoles internes sous forme d'articles d'arrêtés, ces créations se faisant désormais par arrêtés et non plus par décrets.

Signalons enfin que les décrets « financiers » n° 94-39 du 14 janvier 1994 et n° 2008-618 du 27 juin 2008 sont codifiés tous deux, car le premier concerne l'ensemble des EPCSCP et le second seulement ceux qui sont passés aux RCE. En effet, si l'article 49 de la LRU prévoit le passage automatique de toutes les universités aux RCE au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de sa publication, les autres EPCSCP ont également vocation à passer aux RCE (article 50 de la LRU) mais ne sont pas soumis à cette contrainte calendaire. ●

Congrès de la CES

→ par Marc Delepouve
secrétaire national

Le 12^e congrès de la CES, tenu à Athènes du 16 au 19 mai 2011, a adopté une feuille de route pour quatre ans, résumée dans le Manifeste d'Athènes⁽¹⁾. Confirmant le tournant pris ces dernières années, la Confédération s'engage notamment :

- pour un « *New Deal* » européen, contre l'austérité, les coupes dans les salaires, la sécurité sociale et les services publics, pour la mise en place d'une taxe sur les transactions financières, une harmo-



nisation de l'assiette consolidée de l'impôt des sociétés, et des taux d'impositions minimum pour les entreprises, en faveur des euro-obligations... ;

- à combattre les inégalités croissantes, le chômage, le travail précaire ;

- à soutenir les services publics et combattre leur démantèlement causé par les coupes de l'austérité et la privatisation systématique ;
- à contribuer à la gestion d'une juste transition vers une économie bas carbone ;

- à faire campagne pour que les droits et les régimes de pensions soient protégés.

Ce Manifeste montre le chemin parcouru par les syndicats en Europe, ainsi que les limites rencontrées. Il reste à le faire vivre par les indispensables mobilisations, qui relèvent tout d'abord des syndicats nationaux et de leurs composantes locales. ●

(1) Voir www.etuc.org/a/8748

Los Indignados → par Jean Ortiz maître de conférences d'espagnol

S'indigner, c'est facile, cela ne fait pas trembler le capitalisme, certes, mais c'est ainsi que naissent les grands mouvements sociaux. Lorsque l'indignation individuelle devient collective et se structure en mouvement (le M-15, 15 mai) : panique à bord des « grands partis » et des structures habituelles d'organisation et d'expression. Nous avons séjourné en Espagne une semaine, pour témoigner du soutien du SNESUP à ce jaillissement inédit, et pour l'analyser, le comprendre.

À première vue, ce mouvement dérouté : des tentes sur les places publiques, cela a un parfum de festival d'été. Les principaux acteurs du M15 sont des jeunes, 44 % d'entre eux sont au chômage, des étudiants, des précaires... Ils sont là sans drapeau, réticents aux sigles, en tant que simples citoyens. Ils rejettent l'alternance politique sans changements concrets, la « dictature molle » des deux partis dominants, fondus en un seul sigle, le PPSOE (en France, ce serait l'UMP). « *Ils ne nous représentent pas.* » S'ils se défendent de pratiquer la politique politicienne, partout, ils ne sont nullement a-politiques. Ils tentent de faire de la « politique autrement », au cours d'assemblées, de commissions, très horizontales, autogérées, à la recherche d'un consensus. La plupart ne parlent pas de révolution, mais leurs revendications sont bel et bien révolutionnaires. Réforme de la loi électorale qui verrouille le bipartisme, contrôle du système financier, etc. Partout, on peut lire : « *Ce sont les banquiers qui gouvernent.* »

Ce mouvement n'est pas « spontané » : il naît d'une crise sociale et politique vertigineuse. En mai 2010, le gouvernement socialiste a



capitulé devant le FMI, l'Union européenne, la Banque mondiale : retraite à 67 ans, loi de totale flexibilité du travail, de négociation collective, qui comblent le patronat. Après une grève générale, les deux grands syndicats finirent par signer un « pacte social » qui entérine la régression sociale.

Partido Popular et PSOE ont globalement mené la même politique (« *recortes* » : coupes brutales dans les budgets sociaux, économie spéculative de la « bulle immobilière » ; asphyxie du secteur public). Le 22 mai, les électeurs ont flanqué un carton rouge au gouvernement Zapatero. La « vague bleue » est l'expression d'un rejet, mais elle a porté à la tête des régions et des municipalités un parti qui n'a pas véritablement rompu avec le franquisme.

Chez les organisations de gauche et les syndicats, beaucoup se demandent s'il faut avoir peur d'un mouvement « M15 » que l'on ne contrôle pas. « *C'est ce qui pouvait nous arriver de mieux.* », nous déclare un dirigeant du front Izquierda Unida. Après un mois, les campeurs ont quitté la Puerta del Sol pour se redéployer dans les quartiers et les villes. Les rassemblements du dimanche 19 ont d'ailleurs connu un franc succès. ●

GAZA

Un vent de liberté → par Séraphin Alava

Il y aura comme un beau vent du large qui soufflera ce 18 juin sur Marseille. À l'appel de très nombreuses organisations, du collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et de la plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, se tiendra ce jour-là une grande manifestation de solidarité au peuple palestinien et de soutien à l'opération « Un bateau français pour Gaza » (www.unbateaupourgaza.fr). Pour agir pour la paix et témoigner de la situation intenable d'un peuple emprisonné à ciel ouvert, l'ensemble des organisations signataires, et de plus en plus de citoyens indignés, ont choisi de participer à la mise en place d'une flottille internationale qui puisse dénoncer en Méditerranée à la fois le non-respect du



droit mais aussi la volonté délibérée d'Israël d'agir contre la paix. Nous pensons avec l'ensemble des militants de la paix en Europe que la communauté internationale doit imposer la levée totale du blocus de Gaza.

Aujourd'hui les citoyens européens veulent faire souffler un vent de liberté et de solidarité pour la Palestine. ●

Comprendre la mécanique idéologique britannique

→ par Thierry Labica MCF en études anglo-américaines à l'université Paris 10-Nanterre

Le plan d'austérité de la coalition au pouvoir, outre un accroissement sans précédent des inégalités et un vaste programme de destruction massive de l'emploi public, fait craindre un approfondissement de la crise plus calamiteux encore.

L'actualité s'est concentrée depuis plusieurs mois sur les crises politiques qui courent de la Tunisie au Yémen, et, un temps, sur la catastrophe nucléaire de Fukushima. Ce fracas – lui-même supplanté maintenant par une actualité franco-française sordide – semble avoir recouvert l'autre récent désastre, financier celui-là, dont l'écho ne se ferait plus qu'entendre dans une « périphérie » portugaise, espagnole, irlandaise et grecque de l'Europe. Pour le reste, l'heure est, dit-on, à « la sortie de crise ». Ce tableau familier permet de faire l'impasse sur l'extrême gravité de la situation de la Grande-Bretagne. On comprend pourquoi ; ce voisin remplit de longue date le rôle de référence en matière de normalisation néolibérale : flexibilité, pasteurisation du syndicalisme, déréglementation financière et paradis fiscal, et alignement idéologique zélé de la social-démocratie, entre autres. Il faut donc que tout aille pour le mieux de ce côté-là même si la dette britannique s'avère supérieure à la dette grecque, même si les mécanismes de redistribution par le marché (« trickle down effect ») n'ont abouti qu'à

l'accroissement sans précédent des inégalités, même si 4 millions d'enfants ou 2,3 millions de retraités vivent toujours dans la pauvreté (classant le Royaume-Uni au quatrième rang européen de la pauvreté des plus de 65 ans).

Depuis octobre dernier, la coalition au pouvoir a lancé un plan dit « d'austérité » dont la violence fait prédire même aux plus modérés un approfondissement de la crise plus calamiteux encore. Les attaques sur les retraites, l'ensemble du secteur éducatif et la santé publique s'inscrivent dans un vaste programme de destruction massive de l'emploi public. Des évaluations non publiées du ministère des finances prévoient de faire disparaître entre 500 000 et 600 000 emplois du secteur public sur les cinq prochaines années. D'autres analyses anticipent déjà une perte de 725 000 emplois (12,5 % des effectifs)



« ... familier de ce côté-ci de la Manche »

Un coup d'arrêt à la brutalisation des peuples en milieu tempéré viendra peut-être du renouveau des luttes sociales britanniques

entre 2009-2010 et 2015-2016, et de 650 000 dans le privé, induite par la réduction des dépenses publiques. Pertes auxquelles il faut prévoir d'ajouter 250 000 emplois privés supplémentaires en conséquence du taux de TVA à 20 %. Il faut noter que cette attaque d'ampleur contre l'emploi public est en même temps une attaque contre l'emploi féminin qui représente 65 % du salariat public.

Sur cet horizon se sont engagées les mobilisations étudiantes de la fin 2010 en Angleterre, mobilisations qui, à travers la question de l'augmentation dramatique des frais d'inscription, pointaient l'ensemble de la politique de la coalition. Les réformes, sur ce terrain, ne suspendent ni n'inversent un cours antérieur des politiques de l'enseignement supérieur. Indiquons ici que le rapport qui les inspire émane de Lord Browne, nommé par les travaillistes pour l'établir. Il reçut le soutien de Diana Warwick, Baronne Warwick d'Undercliffe, présidente de l'association des présidents d'université (*Universities UK*) jusqu'à 2009 et membre travailliste de la Chambre des Lords où elle siège à vie depuis 1999. Depuis plusieurs mois, dans un enchaînement qui paraîtra assez familier de ce côté-ci de la Manche, les mobilisations sociales, après la question universitaire, s'emparent de la question des retraites. Au moment où s'élabore ce mensuel, la plus grande organisation syndicale de la fonction publique, Unison (1,3 million de

membres), annonce des mobilisations de masse et des grèves à l'automne prochain ; d'autres, et notamment les organisations du secteur éducatif ATL (*Association of teachers and lecturers*) et NUT (*National union of teachers*), UCU (*University and college union*) et PCS (*Public and commercial services union*), fort de 750 000 membres –, appellent d'ores et déjà à une journée de grève générale le 30 juin. Après la grande journée de manifestation du 26 mars dernier, cette remontée des luttes est particulièrement significative si l'on tient compte d'un contexte général où l'année 2010, avec seulement 145 000 journées de travail perdues, a vu le niveau de conflictualité battre un record d'atonie depuis 1931 (année où les statistiques commencèrent à s'intéresser au sujet). Il faut aussi garder en tête le loyalisme de nombre d'organisations et de leurs dirigeants (ATL, par exemple, n'a pas fait une seule grève depuis 1979), l'enserrement juridique de l'action syndicale depuis les années 80 et les menaces explicites de renforcement de ces mesures restrictives, l'hostilité de la plupart des médias, et enfin, le rôle des dirigeants travaillistes eux-mêmes. Un coup d'arrêt à la brutalisation des peuples en milieu tempéré viendra peut-être du renouveau des luttes sociales britanniques. A suivre de près. Ces luttes sont les nôtres. ●

P.S. Pour un exposé développé de la situation générale au Royaume-Uni, et en particulier des universités, le lecteur pourra se rapporter à un article de l'auteur, publié par la revue *Contre-Temps* : www.contretemps.eu/interventions/anatomie-plan-daust%C3%A9rit%C3%A9-royaume-uni

Énergies : suites

→ par F. Spite, Meudon

Le mensuel d'avril (numéro 594) présente le problème de l'énergie et du changement climatique sous une forme tronquée. L'énergie éolienne ou solaire est intermittente : quand il n'y a ni vent ni soleil il faut une autre source; les énergies carbonées (pétrole, gaz, et surtout charbon) sont trop dangereuses pour l'environnement (et d'ailleurs le pétrole décline : reste le nucléaire). Il faut des recherches sur la séquestration du CO₂ dans les centrales au charbon. Il faut des recherches sur le traitement-destruction des déchets nucléaires. Il faut écarter les panneaux solaires et développer bien plutôt le solaire thermique, moins décalé des besoins. Et développer la sobriété énergétique. Mais on n'y arrivera que progressivement (il en faut de l'énergie pour fondre tout le verre des doubles vitres !). Ne pas diaboliser inutilement le nucléaire. Et soutenir nos collègues qui font de la recherche utile.

Licence → par Gérard Lauton

Les auteurs de l'article " Le suivisme du président " sur le Comité de suivi de la Licence brocardent un passage en force de son président sur les objectifs et les attendus de ce diplôme. On ne peut que les suivre lorsqu'ils rejettent un modèle unique de formation et une vision rétrécie de ce qui serait proposé à l'étudiant. Mais en formulant le grief d'une volonté ministérielle de réduire ce diplôme à des objectifs d'insertion professionnelle, ne sont-ils pas abusés par le double discours de la tutelle ? Ce sont bien les experts de la DGES qui, depuis des années, ont banni des centaines de mentions dont la dimension professionnelle était réelle, étayée par les contenus des UE au coeur de la spécialité, et non réduite à un vademecum de l'insertion. La tutelle peut bien se parer d'une préoccupation de recherche d'emploi du diplômé à l'issue de ses études. Tout autre chose est de soutenir des maquettes conçues dans l'esprit d'un réinvestissement des savoirs du diplômé dans un futur contexte professionnel, sans opposer adossement à la recherche et dimension professionnelle. Semblant s'éloigner sur ce plan des équilibres du texte du récent congrès de Paris, les auteurs en viennent à diaboliser le terme "compétences", comme si son acception ne pouvait être que celle du MEDEF. Les trop rares entretiens FSU-CGT, notamment dans le champ de l'UIMM, ont montré que le mouvement social n'avait pas intérêt à laisser ces enjeux à l'initiative des employeurs. Les enjeux de la licence concernent toutes les forces sociales, les mouvements de jeunesse, les associations et syndicats représentatifs. Le SNESUP peut jouer un rôle décisif pour conjuguer les attentes d'un large éventail de partenaires afin de peser pour un nouvel arrêté faisant de la licence un vrai diplôme universitaire en phase avec l'ensemble des besoins de société.



Élections CA-CS-CEVU à Paris Descartes : battre d'abord la résignation

Paris Descartes renouvelle ses CA, CS et CEVU en novembre. En 2007, Axel Kahn s'était facilement imposé, rassemblant largement entre une ligne pro-LRU et son image « de gauche ». Sans même s'être publiquement déclaré, le dauphin désigné est déjà considéré comme le futur président et on peut s'attendre à des listes « apolitiques » constituées par le haut, comme en 2007. Les militants SNESUP, SNEP et SNCS vont donc tenter de bousculer ce jeu et constituer des listes selon un processus ouvert et démocratique. De janvier à mai 2011, une série de réunions thématiques entre militants a permis d'élaborer un pré-programme, qui pose nos principes - démocratie, service public, recherche dans la liberté, la coopération et la convivialité - et esquisse quelques propositions concrètes. Début juin, une réunion de lancement, ouverte à tous, a été organisée par les anciens membres de la liste « Pour une université démocratique » (dont plusieurs de nos militants) : il s'agit maintenant de rassembler les collègues qui partagent nos valeurs pour construire un projet pour notre université, dans une perspective majoritaire.

En 2007, la liste « Pour une université démocratique », montée au dernier moment pour le seul collège B du CA, avait recueilli 41 % des voix. Avec un peu plus de préparation et beaucoup de force face à la résignation des collègues... la partie nous semble jouable ! ●

Gaël Mabé

SNESUP-UPPA : DEUX ACTIONS RÉCENTES

Défense des PRAG/PRCE à l'UPPA

Le 26 avril, le SNESUP-UPPA a organisé une réunion débat concernant la situation des PRAG-PRCE en présence de Gérard Tollet, co-responsable du second degré au SNESUP national. La réunion a permis de faire un large tour d'horizon des questions statutaires et de leur évolution prévisible. En question : les avis et notations, l'équivalence TP-TP, les congés, les tâches administratives ... Suite à ce débat, le SNESUP-UPPA a décidé de mettre en place un groupe « second degré » pour préparer les échéances à venir et rétablir les conditions du dialogue.

Défense des doctorants et des collègues biatoss

– Fakhreddine est un doctorant à qui le directeur de thèse a refusé l'inscription en 2ème année le 15 novembre 2010 (soit 15 jours après la date limite d'inscription). Cette situation a mis de fait l'étudiant dans l'incapacité de se réinscrire ailleurs, tout en ayant le statut de salarié de l'UPPA. A ce sujet, le SNESUP-UPPA a interpellé la présidence de l'UPPA à plusieurs reprises et a demandé la mise en place d'une procédure permettant d'éviter ce genre de dysfonctionnements. Après plusieurs actions des organisations étudiantes et d'enseignants (SUD, FSE, CLE, SNESUP-FSU et CGT), nous avons obtenu la régularisation de la situation administrative du doctorant (inscription et maintien de son allocation pour 2010-2011), avec toutefois des incertitudes pour la suite de la thèse.

– L'Intersyndicale (CGT, l'UNSA et la FSU, soit le SNASUB et le SNESUP) de l'UPPA a décidé de se porter partie civile en accompagnement de la plainte déposée par une collègue biatoss pour agression verbale. Par cet acte, l'Intersyndicale entend signifier sa détermination à ne plus tolérer des comportements irrespectueux ou injurieux au sein de notre communauté universitaire. ●



Université d'Orléans en projet : restructuration, bugs et régression

Dans un document de travail produit par la présidence de l'université d'Orléans (et non par la commission chargée en théorie de cette tâche !) fin mai 2011, celle-ci dessine à travers la présentation de nouveaux statuts un projet de restructuration complète de l'université.

Après avoir refusé pendant des mois d'expliquer par écrit quel était son projet pour l'université malgré des motions en ce sens votées dans les Conseils d'UFR, après la mascarade des « réunions d'information » sur la base de diaporamas entretenant le flou, l'équipe présidentielle précise enfin ses intentions, avec :

- une fusion à la hussard d'UFRs qui pour certaines ont déjà exprimé nettement (à travers leur conseil notamment) leur refus de telles fusions, et ce malgré les suggestions et contre-propositions constructives faites par les conseils des UFRs de Sciences

et de Lettres, Langues et Sciences Humaines ou les directeurs des UFRs DEG et LLSH par exemple ; fusion envisagée sans qu'aucun compte soit tenu des effectifs étudiants et de leur répartition dans les composantes actuelles, avec un déséquilibre manifeste dans la nouvelle structuration dans le sens d'un poids relatif plus grand donné aux sciences et technologies ;

- la mise en place d'instituts directement issus des laboratoires qui, sous couvert d'améliorer la visibilité de la recherche « d'excellence » à Orléans, reprennent en réalité dans le projet de nouveaux statuts les missions des anciennes UFRs, mais sans en avoir les statuts : pas de conseil de composante ; des formations subordonnées aux impératifs de recherche réducteurs envisagés par la présidence, avec une mainmise des instituts et donc des laboratoires sur les

choix de formation dans un contexte budgétaire catastrophique ;

- une représentation des personnels comme des étudiants réduite à peau de chagrin en conséquence (moins d'UFRs = plus faible représentation ; aucune représentation BIATOSS et étudiante niveau licence prévue dans les instituts, et pas de conseil d'institut, alors que ceux-ci sont censés s'occuper de l'ensemble des formations entre autres, réduisant les UFRs subsistantes à des coquilles vides...).

Nouvel exemple d'une « autonomie » qui permet aux présidents d'université de bouleverser le contexte de travail des personnels sans aucune concertation et malgré une opposition active, alors même que l'État continue à asphyxier l'université financièrement. ●

*Karin Fischer,
SNESUP Université d'Orléans*



À l'est... de Paris

Partout en France les voix s'élèvent contre la course à l'échalote des labex, idex, équipex (cf. en particulier la résistance à Lyon ou à Montpellier) sans parler de la chasse aux contrats ANR, mais le PRES Paris-Est engage fermement l'ensemble des établissements qui le composent, sans consultation des premiers concernés, étudiants et personnels : par exemple des membres de leurs CA ont dû procéder par lettre recommandée pour avoir accès au projet d'Idex. La lecture de ce pré-projet, classé 17^e sur 17, permet d'entrevoir ce qui se joue dans cette restructuration qui procède d'un double mouvement de fusion (au moins des deux universités UPEC et Marne la Vallée) et de fission. La fusion conduit à restructurer l'offre de formation considérée comme relevant du périmètre d'excellence de l'IDEX

(ville et santé) dans des écoles supérieures (école supérieure de santé, école supérieure d'urbanisme) auxquelles d'autres écoles vont s'ajouter au motif de périmètres porteurs (Business School autour de l'IAE, et Ecole supérieure de l'éducation, de la formation et de l'intervention sociale à partir et autour des cendres de l'IUFM de Créteil). Au-delà, les autres formations qui attireraient plus de 32000 étudiants à l'UPEC (<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/presentation/plaquette-activites-et-chiffres-231760.kjsp?RH=UND>) et plus de 12000 à l'UPEMLV, seront reléguées dans ce qu'il est convenu de dénommer des pôles universitaires de proximité, sorte de collèges universitaires secondarisés. Quelles seront les passerelles pour que les étudiants puissent rejoindre les périmètres dits d'excellence ? Comment les disciplines et les enseignants-chercheurs ainsi relégués pour-

ront-ils continuer à faire de la recherche ? Quels seront les espaces de collégialité et de vie collective scientifique ? Ce sont les grandes questions qui se posent dans cette fission en cours. Pour mémoire, le PRES Paris-Est dispose d'une « gouvernance » totalement opaque, dont les instances sont cooptées, et dont les travaux ne sont pas ouverts au débat démocratique. On voit mal dans ce contexte comment les collègues et les étudiants vont pouvoir être associés aux différents projets que ce PRES choisit de porter sinon contre, du moins à l'insu de la communauté universitaire.

Pourquoi faire une fusion, pour couvrir la fission par restructuration et mise en jachère de disciplines et de diplômes, mais aussi opérer une transformation radicale dans la procédure de conduite de la politique scientifique et pédagogique des établissements. ●



Restructuration des UFR à Bordeaux 3 : premiers enseignements

En septembre dernier, après un long processus engageant l'équipe présidentielle actuelle aussi bien que la précédente, la réforme interne

a vu le jour. Onze UFR ont disparu pour laisser la place à trois nouvelles UFR, regroupant un peu plus de 5000 étudiants pour deux d'entre elles, et un peu plus de 3000 pour la troisième. Alors que l'université Bordeaux 3 comptait un nombre réduit de départements, ceux-ci se sont multipliés, sans pour autant se voir attribuer le moindre personnel dédié.

Aujourd'hui encore, il est difficile d'identifier les raisons de cette transformation, même si chacun constate que des évolutions similaires se produisent, ou sont en train de se produire, dans nombre d'universités. Certains ont évoqué la fusion à venir des universités bordelaises, d'autres

des nécessités administratives internes, d'autres encore la loi LRU! Bref, il est peu risqué de dire que les personnels ne comprennent toujours pas les finalités de cette réforme interne. Ses effets sont en revanche perçus par tous.

Les conditions de travail ont changé et il n'est pas abusif d'affirmer qu'elles se sont considérablement dégradées. Nombre de personnels BIATOSS ont perdu le sens de leur métier, en même temps que disparaissaient les anciennes UFR auxquelles ils étaient rattachés jusque-là. Les formations et les enseignements dispensés sont devenus des codes à remplir dans des logiciels toujours plus nouveaux. Il est beaucoup plus difficile de fournir des indications aux étudiants qui, eux-mêmes, peinent à comprendre le mille-feuille administratif dans lequel ils ont été précipités.

Les enseignants ont perdu la convivialité qui les amenait à pousser la porte du secrétariat de l'UFR, ces moments où, outre le

lien qui se tisse entre des catégories de personnel différentes, s'échangent des informations souvent nécessaires, sur tel ou telle étudiant(e), tel ou telle évolution pouvant affecter le contenu d'un enseignement. Sans existence administrative, le département dans lequel ils sont est le plus souvent une coquille vide. Le sentiment de solitude et d'isolement de l'enseignant-chercheur se renforce.

Bien d'autres effets pourraient être pointés ou prédits sans grand risque. Mais l'essentiel n'est pas là car il ne s'agit pas de savoir s'il y avait une bonne façon de faire la réforme interne. Il s'agit de savoir si des départements sans personnel dédié et des UFR mastodontes sont à même de permettre la réalisation des missions de service public de l'Université. L'expérience bordelaise amène pour l'instant à répondre par la négative. ●

*Christophe Pébarthe
(SNESUP Bordeaux 3)*

Graph 75 & Graph 95 SB



Graph 95 SB



Graph 75

Les plus puissantes

- | Écran très contrasté et rétroéclairé
- | Écriture naturelle ou scientifique
- | Tableur: création de tables de données
- | Fonctions financières avancées
- | Mise à jour du système d'exploitation
- | Port de carte SD pour le modèle Graph 95 SB

Des modèles parfaitement adaptés aux études scientifiques !